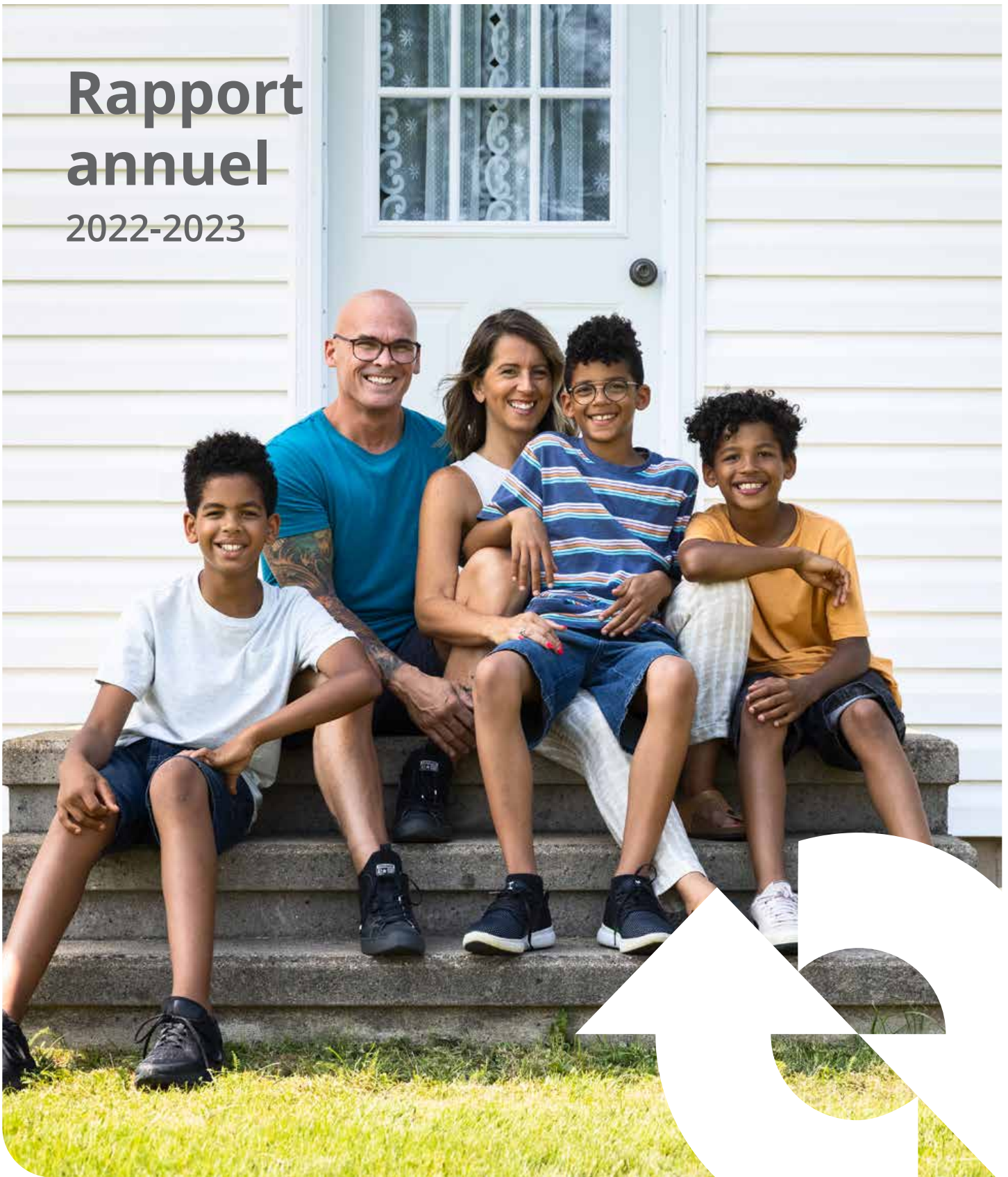


Rapport annuel 2022-2023



SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK


Énergie NB Power

the power of possibility
débordant d'énergie

Le dernier appel

Les nuages sont devenus gris,
et le vent s'est mis à souffler.
Personne ne savait s'il allait pleuvoir ou neiger.

Nous savions que la tempête allait frapper,
Portez-vous volontaire ou vous serez sélectionné.
Faites vos valises maintenant!

Il est temps de quitter.
Embrassez votre famille,
cela fait partie de notre métier.

Ce n'est qu'une autre tempête.
Je serai de retour bientôt.

C'est du moins ce que nous pensons,
sans tenir compte du fait que tout peut changer en
une seconde.

Mes amis sont montés sur cette structure cette nuit-là,
à 60 pieds de hauteur.
Le poteau était recouvert de glace,
il n'y avait à peine une lueur.

Une tempête de verglas avait frappé,
et causé des dégâts importants.
Toutes les équipes se sont mobilisées,
pour rétablir le courant.

En travaillant sur ce poteau pour réparer les fils,
il s'est passé quelque chose d'horrible,
et un événement s'est produit.

Ils étaient tous les deux en hauteur lorsque le poteau
s'est soudainement cassé.
Ils n'ont pas eu le temps de réagir, le tout s'est effondré.

Un ange est descendu des cieux,
et a enveloppé l'homme de ses ailes.
Aucun temps pour faire ses adieux.

Je ne suis pas poète ni écrivain,
je ne fais qu'exprimer mes émotions en gardant tout
en main.

Je faisais partie de l'équipe de sécurité où de grands
hommes pleuraient.
À la prochaine tempête,
ce n'est jamais notre dernier adieu.

*Everard Logan
Janvier 2023*

Hommage

Le 17 janvier 2023, Colin Hume, monteur de lignes d'Énergie NB, est décédé à la suite d'un incident tragique survenu sur son lieu de travail. La perte de Colin Hume continue de peser sur l'ensemble d'Énergie NB.

À titre d'hommage, le présent rapport est dédié à Colin. Nous offrons nos condoléances et notre soutien continu à sa famille.



**Colin Robert Hume
1975-2023**

Lettre de présentation

Juin 2023

L'honorable Mike Holland
Ministre des Ressources naturelles et du
Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*. Nous sommes responsables de la préparation du présent rapport annuel et des résultats qu'il contient.



Andrew MacGillivray
Président du conseil
d'administration



Lori Clark
Présidente-directrice générale

Table des matières

1	Lettre aux clients
7	Aperçu d'Énergie NB
8	Concrétisation de nos valeurs
17	Talents des employés
18	Rapport de gestion
46	États financiers consolidés
118	Aperçu statistique
126	Rapport de responsabilisation
136	Gouvernance
142	Notre réseau



Lettre aux client

Chers clients,

Cette année, nous avons eu l'occasion de rencontrer à nouveau en personne nos clients et nos partenaires afin de discuter des approches qui aident à créer un avenir énergétique plus durable pour tous les Néo-Brunswickois. Les salons de l'habitation organisés dans toute la province, notre première conférence sur l'efficacité énergétique en personne depuis 2019, les séances d'information publiques et les événements comme Plug'n Drive nous ont permis de connaître vos préoccupations, de répondre à vos questions et de vous informer sur les véhicules électriques, l'efficacité énergétique, les améliorations énergétiques, la réduction des émissions de carbone et les communautés énergétiques intelligentes.

Le lancement de notre Programme éconergétique amélioré (PEA) nous a permis de venir en aide aux ménages dont le revenu est inférieur à 70 000 dollars, en leur proposant des solutions pour les aider à gérer leurs factures d'énergie et leur consommation d'énergie. Plus de 5 200 foyers dont le système de chauffage est alimenté par l'électricité et le mazout ont été approuvés dans le cadre de ce programme. Les propriétaires admissibles bénéficient d'une isolation, d'une étanchéisation et d'une thermopompe gratuitement, ce qui leur permet d'améliorer l'efficacité énergétique et la gestion de leur consommation d'énergie. Plus de 23 000 locataires et organismes à but non lucratif gèrent également leur consommation d'énergie grâce aux trousseaux d'efficacité énergétique gratuites contenant des ampoules à DEL, une pomme de douche, une barre d'alimentation et un aérateur de robinet. Les Néo-Brunswickois cherchent toujours à améliorer leur efficacité énergétique grâce à nos programmes de remboursement pour les clients résidentiels, commerciaux et industriels, ainsi qu'à nos programmes de remboursement pour la construction de nouvelles maisons, les rénovations commerciales et les périodes de pointe.

En septembre, l'ouragan Fiona nous a rappelé les effets des conditions météorologiques auxquelles nous risquons d'être confrontés plus fréquemment en raison du changement climatique, ainsi que l'importance des partenariats et de la communauté. Nos équipes ont travaillé aux côtés de nos partenaires tels que Saint John Energy et Énergie Edmundston, ainsi que de nos entrepreneurs, afin de rétablir le courant en toute sécurité pour des dizaines de milliers de personnes. Une fois le courant rétabli, nous avons poursuivi nos efforts et envoyé des équipes de gestion de la végétation et de monteurs de lignes pour aider nos voisins des Maritimes qui ont été les plus touchés dans leurs efforts de rétablissement et de nettoyage.





Sécurité énergétique

Le 4 février 2023, Énergie NB a connu une période de demande de pointe record de 3442 MW. Par le passé, nous avons toujours compté sur les achats économiques auprès des territoires voisins pour fournir de l'énergie pendant ces périodes de pointe, mais les événements mondiaux ont augmenté la demande d'énergie dans la région et l'approvisionnement dont nous avons souvent besoin pour soutenir les clients pendant l'hiver. Pendant la période de pointe, notre centre de conduite du réseau a géré efficacement notre approvisionnement en énergie pour les clients. Nos clients industriels à charge interruptible ont répondu à notre demande de réduction de leur demande d'énergie. En outre, beaucoup d'entre vous nous ont aidés à déjouer les pointes en modifiant vos habitudes pour réduire la demande globale d'électricité pendant la vague de froid.

Cette situation a démontré que la sécurité énergétique a des effets sur notre province à un rythme plus rapide que prévu et a mis en évidence l'importance de trouver des solutions à plus long terme pour assurer un paysage énergétique fiable au Nouveau-Brunswick.

La diversité et la fiabilité de notre réseau électrique nous permettent d'assurer l'approvisionnement en électricité le plus économique possible au moment où vous en avez besoin.

Il est essentiel de parvenir à la viabilité financière et de réduire notre dette pour gérer vos coûts énergétiques. Malheureusement, en 2022-2023, Énergie NB a subi une perte nette de 43 millions de dollars en raison des pressions inflationnistes sur les coûts, des défis liés à la chaîne d'approvisionnement, de l'augmentation des taux d'intérêt et de la diminution du rendement des investissements, ainsi que des arrêts prolongés et non planifiés des centrales de Point Lepreau et de Bayside. Même si ces investissements dans nos centrales et dans nos infrastructures vieillissantes ont entraîné une augmentation nette de la dette de 468 millions de dollars, ils assurent notre sécurité énergétique à long terme.

Nous avons achevé le remplacement des turbines à gaz et des générateurs de la centrale de Bayside en temps voulu pour faire face à la demande de pointe de l'hiver. Notre investissement a permis d'accroître l'efficacité de la production de la centrale, de réduire ses émissions et de diminuer ses coûts d'entretien. Le retour sur investissement est rapide. Dans environ trois ans, la centrale contribuera à la réduction de la dette et à l'amélioration des résultats nets. Par l'entremise de la Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick, Énergie NB a également été en mesure d'arbitrer son approvisionnement en gaz de l'Ouest au cours des mois de printemps, période pendant laquelle la centrale était hors service.

Afin de contrer les pressions opérationnelles et financières associées aux arrêts de la centrale nucléaire de Point Lepreau et de la centrale Bayside, nous avons profité de débits fluviaux supérieurs à la moyenne et maximisé les possibilités offertes par notre réseau hydroélectrique afin de fournir de l'énergie au moindre coût lorsqu'elle était disponible. Nous avons également ajusté nos calendriers des arrêts pour maximiser nos possibilités d'exportation et nous avons élargi nos capacités d'achat d'énergie sur les marchés voisins afin de garantir un approvisionnement fiable pour l'ensemble du réseau.



Andrew MacGillivray
Président du conseil
d'administration



Lori Clark
présidente-
directrice générale

Réseau électrique à consommation nette zéro

Dans le cadre de l'objectif du gouvernement fédéral pour le secteur de l'électricité de parvenir à une consommation nette zéro d'ici 2035, nos ventes d'électricité dans la province provenant du biogaz, de la biomasse, de l'hydroélectricité, de l'énergie éolienne et de l'énergie nucléaire, ont permis de faire en sorte que 76 pour cent de l'électricité que nous avons fournie à nos clients soit sans émission de carbone.

Notre approche pour parvenir à un réseau électrique à consommation nette zéro comporte plusieurs facettes. Nous continuons à travailler sur des projets majeurs tels que le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, afin de vous offrir un accès continu à cette énergie renouvelable. Nous étudions également la faisabilité technique de la conversion de la centrale de Belledune à une option de carburant renouvelable. Conformément au plan provincial *Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques*, nous avons continué à travailler en collaboration avec la province et le secteur privé pour prendre des mesures visant à créer un groupe de recherche nucléaire et des possibilités de chaîne d'approvisionnement pour soutenir le développement de petits réacteurs modulaires et de la technologie.

Les clients nous aident également à déterminer la meilleure façon d'atteindre la consommation nette zéro grâce à notre partenariat avec la ville de Shediac, Ressources naturelles Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le Conseil national de recherches du Canada et Siemens. En 2023, nous avons construit le premier parc solaire à grande échelle relié au réseau. Nous avons également élargi notre projet de recherche pour déterminer la façon dont les clients du Nouveau-Brunswick et de la région peuvent réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone individuelle.

Nous cherchons à nous associer avec encore plus de Néo-Brunswickois pour mettre en place davantage de projets axés sur la création de sources d'énergie renouvelables pour alimenter notre province. En février, nous avons lancé une demande de déclaration d'intérêt pour l'énergie éolienne, solaire et marémotrice, ainsi que des solutions de stockage par batterie. La réponse a été encourageante, alors que nous franchissons cette étape importante qui nous permettra de progresser davantage vers la décarbonisation et d'ajouter plus de flexibilité à nos actifs de production.

Avenir nucléaire durable

L'énergie nucléaire est un élément essentiel de l'approvisionnement énergétique du Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins actuels et un élément essentiel de la solution pour obtenir un mélange énergétique sûr pour nos clients tout en visant un réseau électrique à consommation nette zéro d'ici 2035.





En juin, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a annoncé qu'Énergie NB avait obtenu un permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour une période de 10 ans à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Tout au long du processus, vous, individus, communautés et organisations, nous avez fait part de vos commentaires utiles et nous nous sommes engagés à maintenir le dialogue avec vous au sujet de l'intérêt que vous portez aux activités de notre centrale et au secteur nucléaire.

L'exploitation d'une centrale nucléaire comporte des exigences uniques pour atteindre et maintenir les normes de rendement du secteur, et chaque tranche unique comporte des défis financiers et opérationnels supplémentaires. Le rendement de notre centrale n'a pas atteint les objectifs d'exploitation et a diminué au cours des dernières années. Afin d'améliorer la fiabilité de la centrale, nous aurons besoin de faire des investissements supplémentaires et de recourir à des experts qui ne sont pas à la portée d'Énergie NB. Nous étudions les possibilités de partenariat pour mieux atteindre et maintenir un niveau de rendement élevé et assurer la sécurité énergétique pour tous les Néo-Brunswickois.

Viabilité financière

En octobre, Énergie NB a déposé une demande générale de tarifs auprès de la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) du Nouveau-Brunswick. Personne ne veut voir les tarifs augmenter, ni maintenant ni jamais. En tant que service public fondé sur le coût du service, nos tarifs sont établis en fonction des coûts réels de la fourniture d'électricité aux Néo-Brunswickois, et nous sommes confrontés à des coûts croissants, tout comme vous, les Néo-Brunswickois. Comme vous, nous sommes confrontés à la volatilité des prix des combustibles, à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt. Nous devons également faire face au vieillissement de l'infrastructure, à l'augmentation de la demande d'électricité et à l'évolution des attentes des clients.

À la suite d'un examen rigoureux qui a permis aux Néo-Brunswickois de se faire entendre, la CESP a rendu des décisions qui ont entraîné une augmentation nette de 4,8 pour cent pour les 12 prochains mois. Cela signifie une augmentation de 8,64 dollars par mois sur la facture résidentielle moyenne.

La gestion de nos propres coûts est l'un des moyens qui nous permettent de maintenir vos tarifs à un niveau aussi bas que possible. Nous avons fait appel à PwC pour nous aider à identifier d'autres possibilités d'optimiser nos coûts. Nous avons également mis en œuvre un programme d'optimisation de la main-d'œuvre pour réduire les postes tout en nous assurant que nous continuons à vous fournir une énergie sûre et fiable.



Nous prenons également des mesures pour adopter les énergies renouvelables et moderniser notre réseau, et nous investissons dans l'efficacité énergétique. Nous continuons à travailler avec les Néo-Brunswickois pour devenir un chef de file dans la réduction de notre empreinte environnementale, tout en effectuant une transition ordonnée vers un bilan net zéro d'ici 2035.

Nous préparons également notre réseau pour que vous puissiez mieux comprendre et gérer votre énergie, tout en améliorant notre service aux clients. À l'heure actuelle, plus de 6 000 clients ont reçu des compteurs intelligents dans le cadre de notre projet d'infrastructure de mesure avancée. Nous avons installé des compteurs intelligents pour plus de 3 700 clients dans les régions de Fredericton et de Moncton. Nous testons maintenant le système de bout en bout, pour valider les communications et recueillir les commentaires des clients sur l'expérience globale de l'installation. Nous continuons à surveiller les événements mondiaux qui ont une incidence sur l'approvisionnement en compteurs intelligents et nous entamerons le déploiement à grande échelle des compteurs dès que nous disposerons d'un nombre suffisant de compteurs intelligents pour couvrir une zone donnée.

L'équipe d'Énergie NB s'est engagée à répondre aux attentes des clients et à relever le défi de travailler de façon intelligente et efficace afin de minimiser l'augmentation des tarifs.

Sécurité au cœur de tout

L'importance que nous accordons à la sécurité demeure inchangée. La direction d'Énergie NB et de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) ont renouvelé leur engagement commun en matière de sécurité. Il est essentiel de maintenir notre relation avec la FIOE afin de pouvoir prévenir les accidents et les blessures et veiller à ce que nos employés, nos entrepreneurs et les membres du public rentrent à la maison en toute sécurité tous les jours.

La sécurité est au cœur de tout ce que nous faisons. En janvier dernier, nous avons été frappés par une profonde tristesse lorsqu'un incident impliquant deux monteuses de lignes électriques est survenu dans la région de Moncton. Malheureusement, Colin Hume est décédé et Scott Markowsky a été grièvement blessé.

La solidité de la famille d'Énergie NB et de la FIOE et nos contributions aux Néo-Brunswickois n'ont jamais été aussi visibles qu'à la suite de l'incident de sécurité. Nos employés et nos clients ont présenté leurs condoléances, leurs prières et leurs pensées d'encouragement à la famille de Colin. Le respect témoigné à Colin et au travail qu'il a accompli a fait chaud au cœur en cette période si difficile. Dans toute l'entreprise, les employés, les collègues et nos services de soutien professionnel se sont également mobilisés pour soutenir Scott tout au long de son rétablissement. Nous avons continué à prendre



des nouvelles les uns des autres, en particulier des employés directement touchés par cet événement tragique et des personnes qui ont travaillé aux côtés de Colin et de Scott. La solidarité de la famille d'Énergie NB et de la FIOE a aidé plusieurs d'entre nous à surmonter cette période difficile.

Dynamiser notre avenir

Tout au long de l'année, nos progrès et nos réalisations ont été gérés par Charles Firlotte, qui a siégé au conseil d'administration d'Énergie NB pendant neuf ans, y compris à titre de président du conseil depuis 2020. Nous tenons à le remercier pour son service et son leadership dans la poursuite d'une transformation importante de l'organisation et dans l'élaboration de notre plan stratégique.

Notre plan stratégique s'est appuyé sur un examen stratégique indépendant, ainsi que sur notre propre connaissance du secteur de l'énergie, de l'environnement réglementaire du Nouveau-Brunswick, de la politique énergétique du gouvernement et de nos besoins en matière d'exploitation et d'infrastructure. Dans le cadre de l'élaboration de notre plan stratégique, nous avons mis l'accent sur les possibilités qui nous permettront de prendre les bonnes décisions stratégiques pour répondre à vos besoins énergétiques et à ceux de tous les Néo-Brunswickois.

La vision, la mission et les valeurs constituent le cadre stratégique de notre plan. Nous les avons élaborées dans le cadre d'une approche collaborative qui a fait appel à des groupes de réflexion composés d'employés, de membres de la direction et du conseil d'administration, ainsi que de représentants syndicaux. Nous estimons que ce cadre définit notre identité et la manière dont nous relèverons les défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous sommes impatients de partager notre plan stratégique de 2023-2024 avec vous, qui vise à nous guider dans notre transformation pour répondre aux attentes changeantes des clients, tout en améliorant la position financière de l'entreprise et en poursuivant sur la voie d'une énergie plus propre et plus verte. Notre équipe est prête à soutenir ce changement alors que notre entreprise évolue pour offrir la meilleure expérience client, assurer la sécurité énergétique et accélérer un avenir durable en matière d'énergie propre.



Andrew MacGillivray
Président du conseil
d'administration



Lori Clark
Présidente-
directrice générale



Aperçu d'Énergie NB

Nous sommes l'entreprise d'électricité du Nouveau-Brunswick, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité dans l'ensemble de la province. Nos employés sont de fiers Néo-Brunswickois qui sont déterminés à assurer une alimentation sûre et fiable des foyers, des entreprises et des hôpitaux de notre province.



plus de 2600
employés



14
centrales électriques



3 802 MW
capacité de production totale



6 868 km
lignes de transport



21 717 km
lignes de distribution



379 418
clients directs



46 365
clients indirects



13 315 GWh
ventes totales dans la province



8 363 GWh
ventes totales hors province



2,8 milliards \$
en ventes totales d'électricité



Représentation de nos valeurs

Vision

Nous enrichissons les vies en offrant des solutions énergétiques propres, compétitives et fiables.

Mission

Nous nous engageons avec passion à offrir la meilleure expérience client, à assurer la sécurité énergétique et à accélérer une transition énergétique propre et durable.

Valeurs



Sécurité au cœur de tout



Souci pour notre équipe



Souci pour nos clients



Souci pour notre avenir

Notre vision, notre mission et nos valeurs constituent le cadre stratégique qui guide les activités d'Énergie NB.

En 2022-2023, nous avons adopté une approche collaborative qui a fait appel à des groupes de réflexion composés d'employés, de cadres et de dirigeants, ainsi que de représentants syndicaux, afin de définir notre vision, notre mission et nos valeurs. Nous nous sommes projetés dans l'avenir et avons imaginé le rôle que nous voulons jouer dans la vie de nos clients. Nous avons étudié les résultats commerciaux que nous souhaitons atteindre tout en veillant à offrir la meilleure expérience possible à nos clients. En outre, nous avons donné la priorité aux principes et aux valeurs qui sont importants pour nous, qui accéléreront nos progrès ensemble et qui nous guideront dans nos prises de décision.

Nous estimons que ce cadre permet de définir qui nous sommes et comment nous allons transformer notre entreprise pour offrir la meilleure expérience à nos clients, assurer la sécurité énergétique et accélérer la mise en place d'un avenir énergétique durable et propre.





Sécurité au cœur de tout

Nous nous engageons à assurer la sécurité de chaque employé et membre du public par les moyens suivants :

- en planifiant la sécurité au travail
- en respectant les règles
- en étant un leader en matière de sécurité
- en signalant les incidents pour que nous puissions tous nous améliorer
- en faisant preuve de courage
- en disant non à un travail dangereux



En partenariat avec la section locale 37 de la FIOE, nous avons renouvelé notre engagement commun en matière de sécurité. Au cours de l'année, nous avons notamment cherché à combler les lacunes identifiées dans l'analyse de nos normes de santé et de sécurité.

Nous avons adopté le modèle de classification et d'apprentissage de la sécurité de l'Edison Electrical Institute afin d'améliorer notre capacité à définir de façon cohérente les incidents et les succès en matière de sécurité, ce qui nous permet de partager les leçons tirées des enquêtes et des observations avec les employés.

La priorité que nous accordons à la sécurité psychologique permet de s'assurer que les employés disposent des outils dont ils ont besoin pour soutenir leur santé mentale et être attentifs à celle des autres. Notre atelier sur la santé mentale pour les cadres, nos pauses-café santé mentale, notre réseau de soutien par les pairs, notre programme externe de soutien aux employés et à leur famille, nos campagnes de sensibilisation à la santé mentale et au bien-être et la ligne de soutien d'Énergie NB encouragent tous les employés à faire preuve de résilience et à obtenir le soutien dont ils ont besoin.



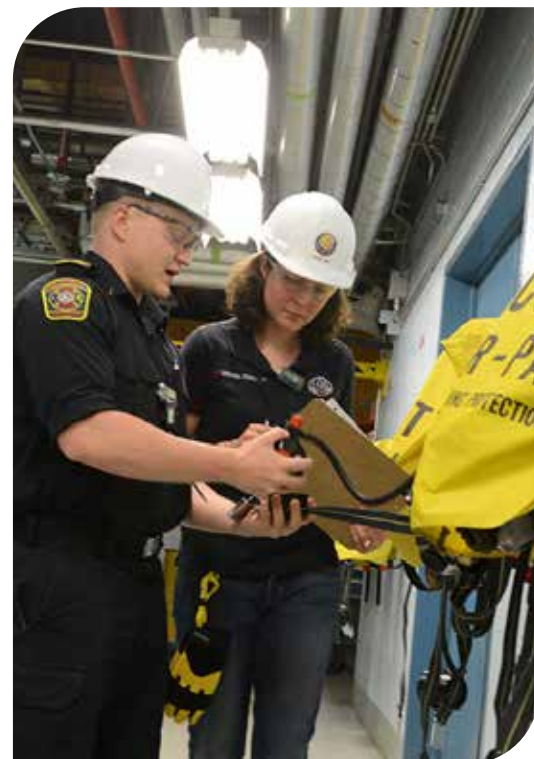
plus de 1 800
employés ont participé à une réunion de sécurité sur les améliorations apportées aux rapports d'incidents et aux enquêtes.



90
dirigeants ont reçu une formation sur les observations et les rétroactions en matière de sécurité sur le terrain.



85
employés ont reçu de l'aide grâce à la ligne de soutien d'Énergie NB.





Souci pour notre équipe

Nous nous soucions de notre équipe. Nous sommes ouverts, honnêtes et transparents les uns envers les autres afin de renforcer la confiance. Nous encourageons la diversité et créons une culture inclusive qui favorise le bien-être des employés, encourage l'apprentissage continu et favorise un rendement optimal.



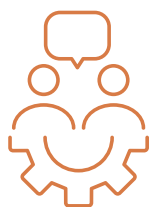
Pour renforcer notre approche ouverte, honnête et transparente avec notre équipe, nous avons commencé à organiser des séances régulières «Posez-nous toutes vos questions». Ces séances ouvertes reposent uniquement sur les questions que les employés posent à l'équipe de direction concernant tous les aspects de l'entreprise. Nous avons également organisé des forums de la PDG pour tenir les employés au courant des résultats et des développements en cours chez Énergie NB.

Notre engagement en matière de diversité et d'inclusion nous permet de favoriser, d'appuyer et de susciter des perspectives et des talents diversifiés afin d'obtenir de meilleurs résultats commerciaux. Nous avons publié notre premier sondage sur l'expérience des employés et avons obtenu un niveau élevé d'engagement qui nous guidera vers des changements plus positifs.

Nous sommes fiers que notre équipe soit dirigée par la première femme présidente-directrice générale d'Énergie NB.



74 pour cent
des employés ont donné leur avis dans le cadre du sondage sur l'expérience des employés.



70 pour cent
des postes de succession identifiés ont au moins un candidat potentiel.



9
séances avec tous les employés pour favoriser une communication ouverte, honnête et transparente.





Souci pour nos clients

Nous nous soucions de nos clients. Leur expérience est au centre de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à offrir des solutions pertinentes et utiles. Nous agissons avec intégrité et tenons nos promesses.



Notre rôle est de veiller à ce que notre réseau de production, de transport et de distribution vous fournisse une énergie fiable tout au long de l'année. Au lendemain de l'ouragan Fiona, nos employés ont rétabli le courant pour plus de 100 000 clients. En février, lorsque notre région a été confrontée à une vague de froid extrême, notre équipe a continué à assurer l'alimentation en électricité des foyers, des entreprises et des hôpitaux du Nouveau-Brunswick pendant les périodes de pointe.

L'augmentation des investissements dans nos programmes d'efficacité énergétique permet d'aider un plus grand nombre de propriétaires d'entreprises, de propriétaires et de locataires à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et à gérer leurs factures d'énergie mensuelles. En 2022-2023, 477 propriétaires d'entreprises ont mené à bien des projets et ont bénéficié de remboursements sur les coûts liés aux améliorations de l'efficacité énergétique admissibles.

Les produits et services que nous offrons évoluent avec les besoins de nos clients. Comme les clients ont opté pour un avenir à faible émission de carbone, nous avons accordé 682 rabais pour les véhicules électriques et 179 rabais pour les bornes de recharge à domicile.



450 000
appels de clients traités par notre équipe.



57 pour cent
des grands clients industriels du Nouveau-Brunswick ont participé au Programme d'efficacité énergétique industrielle.



3 442 MW
la demande de pointe instantanée la plus élevée enregistrée, survenue le 4 février 2023.





Souci pour notre avenir

Nous travaillons avec nos clients et les collectivités afin d'explorer et de répondre à leurs besoins énergétiques en constante évolution, tout en respectant l'environnement pour les générations futures. Nous sommes curieux et réceptifs aux nouvelles méthodes de travail.



En 2022-2023, nous avons donné la priorité à notre viabilité financière au profit de tous les Néo-Brunswickois. Nous avons identifié plus de 50 possibilités d'optimisation des coûts et soumis une demande générale de tarifs pour nous assurer d'être en mesure de couvrir nos coûts de service tout en assurant la sécurité énergétique à long terme dans notre province.

Nous avons continué à investir dans notre infrastructure afin de mieux résister aux effets du changement climatique, de permettre l'intégration d'une plus grande quantité d'énergie renouvelable dans notre réseau et de préparer notre réseau à fournir aux clients plus de renseignements et de contrôle sur leur consommation énergétique.

Nous avons poursuivi notre engagement avec les Premières Nations pour faire avancer des projets majeurs comme le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac et la mise au point de petits réacteurs modulaires. Nous avons continué à faire appel à des médiateurs autochtones de chacune des communautés autochtones afin de mieux répondre aux intérêts des communautés et de faciliter l'intégration des Premières Nations dans les projets en cours, proposés et futurs.



282
professionnels du secteur de l'énergie,
des municipalités et des communautés à
l'occasion de la conférence « Dynamiser
l'efficacité énergétique » 2022.



69 GWh
réduction de la consommation d'énergie
dans la province grâce aux programmes
d'efficacité énergétique.



978
questions répondues au sujet de notre
demande générale de tarifs.



Talent des employés

Nous sommes fiers de nos employés talentueux, notamment de ceux qui ont été reconnus pour leurs réalisations.



Matthew McQuinn

Matthew McQuinn a remporté la médaille de bronze lors du tournoi de quilles des Jeux olympiques spéciaux provinciaux en février 2023.



Austin Paul

Austin Paul a reçu la médaille du jubilé de platine de la Reine Elizabeth II en octobre 2022.



Mitchell Vautour, Darren Banks, Ben Hambrook et James Jordon

Mitchell Vautour, Darren Banks, Ben Hambrook (Sunny Corner) et James Jordon ont reçu le Prix de sauvetage d'Électricité Canada pour avoir pris des mesures de sauvetage pour empêcher un homme de tomber à l'eau.



Rapport de gestion

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Identifie et explique les risques et les incertitudes significatifs ayant une incidence sur la performance

Performance financière

Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice

Résultats financiers

Explique les résultats financiers pour l'exercice 2022-2023, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre

Soldes réglementaires

Explique l'incidence des reports réglementaires

Sources de financement

Identifie et explique les changements aux sources de financement

Gestion du capital

Identifie et explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette

Modifications apportées aux méthodes comptables critiques

Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés

Principales estimations comptables

Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats

Gestion du risque

Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Risques et incertitudes significatifs

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation ne peut être contrôlé. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir à la page 39 pour obtenir plus de renseignements).

Ces risques et incertitudes ont entraîné une variabilité qui s'est traduite par des fluctuations importantes des résultats d'un exercice à l'autre, ce qui a eu une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs financiers et à progresser vers l'atteinte d'un ratio capitaux empruntés/capitaux propres de 80/20. Les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité et le nouveau Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire - Loi sur l'électricité* qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2022 permettront d'atténuer la variabilité du bénéfice net et d'améliorer la capacité d'Énergie NB à réduire son endettement.

Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu ou pas de stockage d'eau. Il en résulte une variabilité annuelle importante de la production hydroélectrique, car elle dépend de la quantité et du moment des précipitations. La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 82 % à 116 % de la production prévue au cours des 10 dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production, étant donné que la production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul pour produire de l'électricité. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. L'ampleur du coût de remplacement de l'énergie dépend de la production disponible et des prix du marché au moment considéré. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire l'utilisation de combustibles coûteux et de diminuer le coût de la production.

La production hydroélectrique a compté pour environ 14 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2022-2023. En 2022-2023, la production hydroélectrique nette s'est établie à 116 % de la moyenne à long terme, par rapport à 85 % à l'exercice précédent. Cette amélioration s'est traduite par une baisse des besoins d'achats d'énergie, ce qui a donné lieu à une diminution des coûts de 59 millions de dollars.

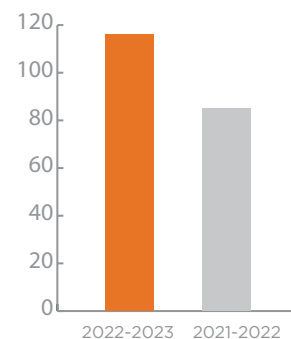
Une variation de 5 % des flux d'eau par rapport à la moyenne à long terme entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 11 à 21 millions de dollars.

Production d'électricité d'origine nucléaire

Énergie NB détient une centrale nucléaire. Le combustible nucléaire (uranium) est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles

116%

production hydroélectrique nette (pourcentage de la moyenne à long terme)



plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le plan de redressement de la centrale, lequel est axé sur les points à améliorer identifiés, notamment le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a représenté environ 14 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2022-2023, soit environ 1 %, ou 24 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité. Le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau s'est situé à 56,6 % en 2022-2023, comparativement à 87,7 % en 2021-2022. Cette diminution de 31 % du facteur de capacité par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'interruption planifiée prolongée au printemps 2022 et à l'interruption non planifiée en décembre 2022. La diminution de la capacité a engendré une hausse de 207 millions de dollars des coûts liés à l'énergie de remplacement.

En fonction de la période de l'année et des conditions du marché, une variation de 2 % du facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 7 à 15 millions de dollars.

Achats d'électricité

Énergie NB achète de l'électricité lorsque de l'énergie à moindre coût est offerte et pour satisfaire aux exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable. Les achats remplacent principalement la production interne au combustible fossile, selon le prix mondial des combustibles fossiles. Le prix du marché de l'électricité varie d'heure en heure et il est déterminé essentiellement par le marché de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre, quelle que soit la source d'approvisionnement. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme d'électricité sur la base des coûts prévus afin d'atténuer en partie la volatilité des prix du marché. Énergie NB est tout de même exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent. Les achats d'électricité ont représenté environ 53 % des besoins d'approvisionnement totaux d'Énergie NB en 2022-2023, ce qui correspond à environ 82 %, ou 1 619 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre se sont élevés à 76,80 \$ US/MWh, comparativement à 65,62 \$ US/MWh en 2021-2022. Les coûts d'approvisionnement d'Énergie NB ont augmenté de 282 millions de dollars en 2022-2023 en raison de la hausse des prix.

Généralement, une variation de 10 \$ des prix de l'électricité entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 4 à 27 millions de dollars. Toutefois, en 2022-2023 compte tenu de la hausse des volumes de ventes prévus, de l'accroissement des besoins d'approvisionnement et de la volatilité accrue des prix de l'électricité, la variabilité du bénéfice net a été plus importante que par le passé.

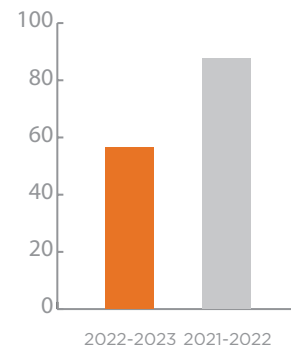
Gaz naturel

Énergie NB achète du gaz naturel pour produire de l'électricité et achète également de l'électricité produite à partir du gaz naturel. Dans les deux cas, ces achats sont exposés à la variabilité des prix sur les marchés du gaz naturel.

Énergie NB achète du gaz naturel pour la centrale électrique de Bayside et a obtenu une entente d'approvisionnement en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien à long terme et à moindre coût. Énergie NB a conclu des contrats d'achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel de la centrale.

56,6%

facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau (pourcentage)



La centrale électrique de Bayside est assujettie à une taxe sur le carbone qui fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du gaz naturel. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l'année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

L'électricité produite au moyen du gaz naturel a représenté environ 5 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2022-2023 et environ 3 %, ou 53 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix du gaz naturel se sont établis dans une fourchette allant de 0,95 \$ US/MBtu à 27,74 \$ US/MBtu en 2022-2023, alors qu'ils s'étaient situés dans une fourchette allant de 1,80 \$ US/MBtu à 62,50 \$ US/MBtu en 2021-2022. Malgré la baisse moyenne des prix du gaz naturel en 2022-2023, les coûts d'approvisionnement ont augmenté de 21 millions de dollars par rapport à 2021-2022, ce qui résulte principalement de l'augmentation des coûts de transport.

Une variation de 1 \$ des prix du gaz naturel entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 1 à 7 millions de dollars.

Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Énergie NB achète du charbon et du coke de pétrole au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès de plusieurs contreparties. Ces combustibles sont utilisés à la centrale de Belledune. Le charbon est acheté à prix indexés ou à prix fixes fermes alors qu'une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.

La centrale de Belledune est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du charbon et du coke de pétrole. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 11 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2022-2023 et environ 7 %, ou 136 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Le prix moyen du marché du charbon s'est établi à 277,28 \$ US/tonne en 2022-2023, par rapport à 160,59 \$ US/tonne en 2021-2022 et, en conséquence, les coûts d'approvisionnement d'Énergie NB ont augmenté de 69 millions de dollars.

Une variation de 20 \$ des prix du charbon et du coke de pétrole entraîne généralement une variabilité du bénéfice net d'environ 3 à 12 millions de dollars.

Production électrique au mazout lourd

La centrale de Coleson Cove, une centrale qui fonctionne en période de pointe l'hiver, est alimentée principalement au mazout lourd. Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties.

La centrale de Coleson Cove est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût du mazout lourd. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

La production électrique au mazout lourd a représenté environ 3 % de l'approvisionnement total et environ 8 %, ou 155 millions de dollars, des coûts de combustible et d'achats d'électricité en 2022-2023.

Le prix du marché du mazout lourd a varié de 73 \$ US le baril à 124 \$ US le baril en 2022-2023, alors qu'il avait varié de 62 \$ US le baril à 128 \$ US le baril en 2021-2022. Les prix du mazout lourd sont volatils. Malgré les mesures prises pour gérer ce risque de prix en recourant à des contrats d'achat à terme, la hausse des prix du marché a entraîné une augmentation de 75 millions de dollars des coûts d'approvisionnement par rapport à 2021-2022.

Possibilités de ventes à l'exportation

La Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick (Commercialisation de l'énergie du N.-B.) a accès à un portefeuille énergétique diversifié. La capacité de production excédentaire d'Énergie NB, conjuguée aux interconnexions stratégiques avec le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Maine, permet à Commercialisation de l'énergie du N.-B. de s'engager dans des activités de commercialisation de l'énergie avec les territoires voisins dans le but d'offrir des avantages économiques aux Néo-Brunswickois. Commercialisation de l'énergie du N.-B. exerce ses activités dans un marché concurrentiel caractérisé par une variabilité inhérente des possibilités de ventes et des contrats de service existants à un moment donné. Bien que Commercialisation de l'énergie du N.-B. s'appuie sur de solides stratégies de gestion des risques et sur une analyse approfondie du marché pour atténuer les risques dans la mesure du possible, elle est exposée à une forte variabilité qui se traduit par des fluctuations importantes des résultats des exportations d'un exercice à l'autre. Commercialisation de l'énergie du N.-B. demeure exposée aux fluctuations des prix en fonction des variations des volumes de ventes.

Le prix moyen des ventes à l'exportation en 2022-2023 s'établissait à 144,65 \$ CA/MWh, contre 86,25 \$ CA/MWh en 2021-2022 et, par conséquent, les produits à l'exportation d'Énergie NB ont augmenté de 390 millions de dollars en 2022-2023.

Commercialisation de l'énergie du N.-B. a fourni une charge de 8 363 GWh en 2022-2023, contre 6 175 GWh en 2021-2022, les volumes accrus ayant fait croître les produits de 273 millions de dollars.

Fiabilité des centrales électriques

Énergie NB a connu d'importants problèmes de fiabilité en 2022-2023 en raison de l'interruption planifiée prolongée de la centrale nucléaire de Point Lepreau et des interruptions non planifiées de la centrale nucléaire de Point Lepreau et de la centrale électrique de Bayside. L'infrastructure d'Énergie NB est susceptible d'être compromise par l'âge, les dépenses d'investissement et les changements technologiques importants.

Les actifs vieillissants coûtent de plus en plus cher à entretenir et à exploiter et peuvent être moins efficaces que les technologies plus récentes. D'importantes ressources financières et autres ressources doivent être déployées pour assurer le suivi et l'entretien des actifs existants. Le rendement, la fiabilité et l'efficacité maximale des installations de production existantes sont essentiels pour garantir un approvisionnement en électricité sûr, continu et adéquat. Les dépenses d'investissement stratégiques sont essentielles afin d'assurer la fiabilité, de réduire le risque d'un bri d'équipement, de moderniser l'infrastructure vieillissante et de répondre à la demande croissante d'électricité.

Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et compte des ventes d'électricité et des marges d'écart

Le 1^{er} avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et le nouveau *Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire - Loi sur l'électricité* (la « Loi ») sont entrés en vigueur.

En vertu de la Loi, Énergie NB est tenue de créer deux comptes d'écart réglementaires : le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte des ventes d'électricité et des marges d'écart. Par conséquent, les écarts sur le budget pour les ventes d'électricité ainsi que pour les coûts d'approvisionnement du combustible et des achats d'électricité sont reclassés mensuellement dans les comptes réglementaires. Énergie NB est tenue de rembourser aux clients, ou de recouvrer auprès de ceux-ci, les soldes des comptes. Le reclassement des écarts dans ces comptes limite la variabilité causée par les prix des combustibles, le rendement des centrales, les prix et les volumes de ventes, les marges de ventes à l'exportation et les coûts connexes liés au change.

Énergie provenant de sources renouvelables

L'engagement d'Énergie NB en matière de gestion de l'environnement s'est illustré par le dépassement des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable, lesquels exigent que 40 % des ventes à l'intérieur de la province soient issues de sources renouvelables. L'énergie provenant de sources renouvelables a constitué 53 % des ventes à l'intérieur de la province en 2022-2023 et 42 % en 2021-2022. Pour respecter cet engagement, Énergie NB produit de l'électricité à partir de ses installations hydroélectriques et achète de l'électricité provenant de sources renouvelables comme l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie de biomasse, de biogaz et de gaz d'enfouissement et d'autres sources renouvelables dans le cadre de contrats d'achat d'électricité.

De temps à autre, les coûts de l'énergie renouvelable peuvent dépasser ceux du parc de centrales thermiques d'Énergie NB, ce qui donne lieu à un coût de conformité pour respecter les normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable. Énergie NB gère activement ses décisions en matière de répartition économique afin de minimiser les coûts pour les clients.

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains.

La valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain a fluctué de 1,25 \$ à 1,39 \$, alors qu'elle avait fluctué de 1,20 \$ à 1,29 \$ en 2021-2022. Cette variation des taux de change a donné lieu à une augmentation des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité de 4 millions de dollars par rapport à 2021-2022.

Une variation de 0,05 \$ du taux de change entraînerait une variation du bénéfice net d'environ 1 à 18 millions de dollars.

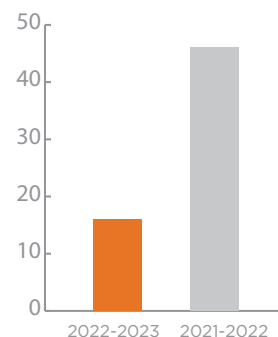
Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 32, à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire sont régis par une politique de placement et sont gérés par Vestcor, une société de gestion financière tierce. La politique énonce les principes et les lignes directrices en matière de placement, y compris les objectifs de placement et la tolérance au risque appropriée pour les fonds. Le portefeuille est géré en fonction de ces objectifs de placement globaux et de ces seuils de tolérance au risque. La politique de placement a pour objectif de réduire la volatilité des besoins de financement futurs, de réduire au minimum le risque de contributions futures potentiellement importantes et de fournir une protection contre l'inflation étant donné la nature à long terme des besoins de trésorerie. La composition du portefeuille ne permettra pas nécessairement d'atteindre l'objectif de rendement de 5,15 % à court terme, car elle est axée sur les résultats à long terme. Les fonds sont investis dans des fonds bien établis, notamment dans des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes ou internationales et de sociétés fermées, des biens immobiliers de sociétés ouvertes ou fermées, des infrastructures ainsi que des placements non conventionnels. Tous ces placements sont assujettis aux risques du marché et la valeur des placements variera d'un jour à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs du marché, notamment les conditions économiques, les événements mondiaux, les nouvelles du marché et la performance des émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent. Les variations des taux de change auront également une incidence sur la valeur des investissements dans des titres qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

16 \$

gain sur le rendement des investissements (en millions)



En raison de la valeur importante des fonds de placement au titre du secteur nucléaire, actuellement de 897 millions de dollars, le bénéfice net d'Énergie NB est sensible à toute volatilité des marchés dans lesquels ces fonds sont investis. Au cours des cinq dernières années, le rendement des fonds de placement au titre du secteur nucléaire a fluctué, passant d'une perte de 4 millions de dollars à un profit de 95 millions de dollars.

En 2022-2023, les placements ont affiché un rendement de 16 millions de dollars, comparativement à 46 millions de dollars en 2021-2022. La diminution du rendement des placements s'est traduite par une baisse du bénéfice net de 30 millions de dollars par rapport à 2021-2022. Cette baisse du rendement des placements reflète la persistance de la volatilité des marchés.

Une variation de 1 % du rendement des placements entraînera une variabilité du bénéfice net d'environ 14 à 15 millions de dollars.

Conditions météorologiques

Les clients d'Énergie NB dans la province présentent un degré élevé de pénétration du chauffage électrique dans leur domicile et, par conséquent, les tendances météorologiques peuvent entraîner des besoins en électricité imprévisibles d'un exercice à l'autre et une variabilité du bénéfice net. Le temps plus chaud, en 2022-2023, a eu pour effet de diminuer de 26 millions de dollars les produits dans la province par rapport à 2021-2022.

Les événements météorologiques majeurs peuvent également avoir une incidence significative sur les autres résultats financiers. Les coûts liés à ces événements constituent des dépenses non récurrentes et incontrôlables.

En 2022-2023, Énergie NB a engagé des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 13 millions de dollars en lien avec des événements météorologiques comparativement à 1 million de dollars en 2021-2022.

Énergie NB a connu des événements météorologiques majeurs dans le passé qui ont entraîné une variabilité importante du résultat. Le coût lié à ces événements a varié de 8 à 30 millions de dollars.

Performance financière

Performance financière (en millions)	2022-2023	2021-2022
(Perte nette) bénéfice net	(43) \$	80 \$
Ventes d'électricité	2 777	2 060
Charges d'exploitation	2 945	1 915
(Perte) bénéfice d'exploitation	(34)	283
Variation nette des soldes réglementaires	243	(14)
Dette nette totale à la fin de l'exercice	5 406	4 938
Augmentation de la dette nette	468	9

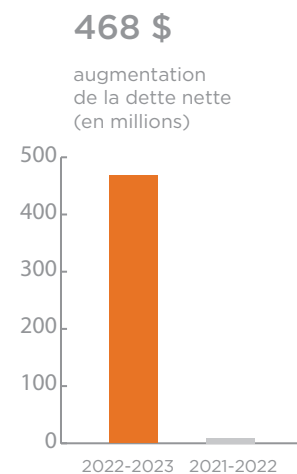
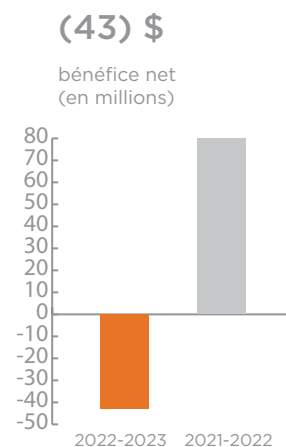
Faits saillants de la performance financière

Énergie NB a inscrit une perte nette de (43) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2023, soit une baisse du bénéfice de 123 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 80 millions de dollars pour 2021-2022. Bien que les comptes d'écart réglementaires récemment établis aient contribué à atténuer la volatilité des ventes d'électricité et des coûts d'approvisionnement, Énergie NB n'a pas été à l'abri des pressions inflationnistes sur les coûts, des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, de l'augmentation des taux d'intérêt et de la baisse des rendements des investissements, et ce, à l'échelle mondiale. L'interruption planifiée prolongée à la centrale nucléaire de Point Lepreau et les interruptions non planifiées à la centrale nucléaire de Point Lepreau et à la centrale de Bayside ont eu une incidence importante sur les résultats en 2022-2023.

Les ventes d'électricité ont augmenté en raison d'une hausse des ventes à des clients à l'extérieur de la province, de la charge de base plus élevée dans la province et d'une croissance des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation. Ces augmentations ont donné lieu à des ventes totales d'électricité de 2 777 millions de dollars, soit une hausse de 717 millions de dollars, ou 35 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 945 millions de dollars et elles ont augmenté de 54 % par rapport à celles de 2021-2022. Énergie NB a été touchée au cours de l'exercice par des arrêts non planifiés de centrales et par la volatilité du marché des produits de base à un moment où les prix de l'électricité atteignaient des sommets sans précédent.

La dette nette a augmenté de 468 millions de dollars en 2022-2023, passant de 4 938 millions de dollars à 5 406 millions de dollars au 31 mars 2023. En 2022-2023, Énergie NB a subi une perte d'exploitation en raison des augmentations importantes des coûts d'approvisionnement, qui sont principalement attribuables à la panne hivernale non planifiée à la centrale nucléaire de Point Lepreau et à la nécessité de recourir à l'achat d'énergie de remplacement à un moment où les prix de l'électricité atteignaient des niveaux sans précédent. Les investissements substantiels dans l'infrastructure de production, de transport et de distribution d'Énergie NB visant à améliorer la fiabilité du réseau pour les Néo-Brunswickois ont également contribué à l'augmentation de la dette. Énergie NB continue de concentrer ses efforts sur l'optimisation des coûts tout en assurant la sécurité et la fiabilité des activités.



Résultats financiers

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2021-2022		2020-2021	
	\$	%	\$	%
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	1 543	53	1 502	68
À l'extérieur de la province	1 234	42	558	26
Divers	134	5	138	6
Total des produits	2 911	100	2 198	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		32		20

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels et les clients indirects de gros représentent environ 53 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province. La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, et aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. L'efficacité énergétique et les programmes de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

Les comptes de clients liés aux services généraux représentent environ 21 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprennent des clients commerciaux et institutionnels ainsi que l'éclairage public. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les clients industriels représentent environ 26 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV et les ventes liées à la distribution industrielle aux clients dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV. Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais desservent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2022-2023		2021-2022	
	\$	%	\$	%
Résidentiel	703	46	701	47
Industriel	396	26	364	24
Usage général	301	19	294	19
Vente en gros	115	7	116	8
Éclairage public	27	2	27	2
Total	1 543	100	1 502	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		3		8
GWh	13 315		13 274	

Les ventes d'électricité dans la province ont totalisé 1 543 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 41 millions de dollars par rapport à 2021-2022. La hausse des ventes découle essentiellement de l'augmentation des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation avec prise d'effet en avril 2022 et de l'accroissement des prix des ventes interruptibles. Les volumes de ventes d'électricité aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 315 GWh, soit une hausse de 41 GWh par rapport à l'an dernier en raison de la croissance de la charge de base. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par le temps plus chaud.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion;
- les prix du marché;
- les prix des combustibles;
- les taux de change;
- les occasions de contrats d'exportation de ventes et la concurrence à l'égard de ces contrats.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2022-2023	2021-2022
Produits	1 234 \$	558 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	121 %	52 %
GWh	8 363	6 175
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	35 %	35 %

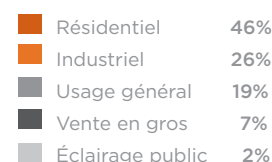
En 2022-2023, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 1 234 millions de dollars, soit une augmentation de 676 millions de dollars ou 121 % par rapport à 2021-2022. Les ventes ont augmenté de 2 188 GWh, ou 35 %, du fait surtout de l'augmentation des nouveaux contrats et des contrats reconduits pour répondre aux besoins de la clientèle aux États-Unis et des occasions de vente auprès de clients au Canada et aux États-Unis.

1 543 \$

total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province (en millions)

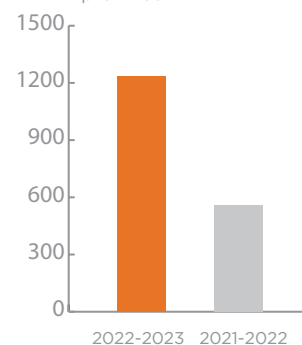


Pourcentage total selon la catégorie de clients



1 234 \$

ventes d'électricité à l'extérieur de la province



Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2022-2023		2021-2022	
	\$	%	\$	%
Produits et charges de transport, montant net	14	10	18	13
Produits liés à la clientèle	20	15	17	12
Location de chauffe-eau	24	18	23	17
Frais de raccordement aux poteaux	5	4	4	3
Vente de gaz naturel	45	34	54	39
Autres produits divers	26	19	22	6
Total	134	100	138	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		(3)		94

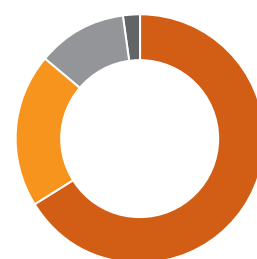
Les produits divers ont totalisé 134 millions de dollars en 2022-2023, en baisse de 4 millions de dollars ou de 3 % par rapport à ceux de 2021-2022. Les ventes de gaz naturel ont lieu lorsque les volumes de gaz naturel visés par des engagements ne peuvent pas être consommés à la centrale électrique de Bayside. Cette situation ne se produit généralement que lors des interruptions (prévues ou forcées) à la centrale de Bayside. La marge dégagée par la vente de gaz naturel est soumise aux fluctuations des prix du marché.

Charges d'exploitation

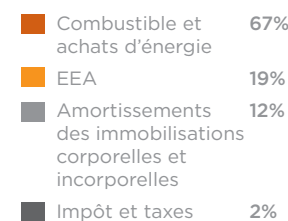
Aperçu des charges d'exploitation (en millions)	2022-2023		2021-2022	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	1 968	67	983	51
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	576	19	537	28
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	351	12	344	18
Impôt et taxes	50	2	51	3
Total	2 945	100	1 915	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		54		14

2 945 \$

total des dépenses par classification (en millions)



Pourcentage du coût total



Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium);
- charbon;
- gaz naturel;
- coke de pétrole;
- mazout lourd;
- hydroélectricité.

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats

- de production d'énergie hydroélectrique;
- de production d'énergie éolienne;
- de production d'autres types d'énergie renouvelable;
- de production de gaz naturel.

La combinaison de production interne et d'achats d'électricité d'Énergie NB est établie afin de veiller à ce que les exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable soient respectées. La norme exige que les ventes d'électricité d'Énergie NB dans la province proviennent d'énergies renouvelables à hauteur d'au moins 40 %.

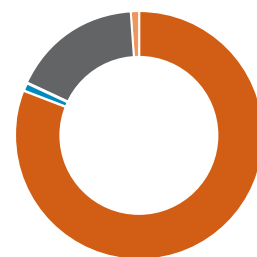
Combustible et achats d'électricité (en millions)	2022-2023		2021-2022	
	\$	%	\$	%
Hydro	-	-	-	-
Nucléaire	23	1	33	3
Thermique	344	18	217	22
Achats	1 619	82	707	72
Autres	21	1	12	1
(Profit) perte de change sur les achats de combustible et d'énergie	(39)	(2)	14	2
Total	1 968	100	983	100

Les coûts de combustible et d'achat d'électricité se sont établis à 1 968 millions de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 985 millions de dollars par rapport à 2021-2022.

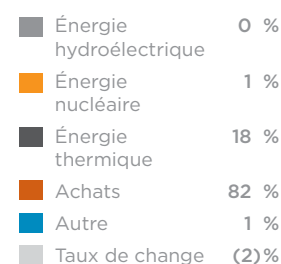
La production nette et les achats d'électricité d'Énergie NB en 2022-2023 se sont établis à 21 974 GWh, en hausse de 2 162 GWh ou 11 % par rapport à 2021-2022. Plusieurs facteurs ont conduit à l'augmentation des besoins en électricité en 2022-2023, notamment la croissance tant sur le marché de l'exportation que sur le marché provincial. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par le temps plus chaud. L'augmentation des besoins en ce qui a trait à la charge a fait croître les coûts de combustible et d'achat d'électricité de 293 millions de dollars.

1 968 \$

combustible et
achats d'électricité
(en millions)



Pourcentage du coût total

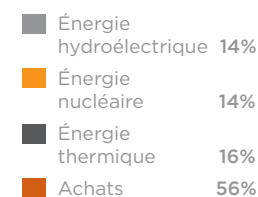


22 560 GWh

production en
gigawattheures



Pourcentage du gigawattheures total



La hausse des coûts d'approvisionnement moyens a entraîné une augmentation des coûts de combustible et d'achat d'électricité de 456 millions de dollars. Les prix de l'électricité ont été principalement responsables de la hausse des coûts. Énergie NB atténue une partie de la volatilité des prix en concluant des contrats d'achat à terme pour les achats d'électricité. Cependant, Énergie NB est toujours exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent.

La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe. Malgré ces mesures, Énergie NB a été confrontée à des problèmes de fiabilité en 2022-2023 tant à la centrale nucléaire de Point Lepreau qu'à la centrale de Bayside.

L'interruption hivernale non planifiée à la centrale nucléaire de Point Lepreau a entraîné des besoins d'achat d'énergie de remplacement à un moment où les prix de l'électricité atteignaient des niveaux sans précédent. Ces prix très élevés étaient attribuables à la crise énergétique mondiale et à la rareté de l'offre d'électricité en Nouvelle-Angleterre. En outre, des réductions sur les lignes de transport ont limité la capacité d'Énergie NB à s'approvisionner auprès d'un autre grand fournisseur. Ces facteurs ont entraîné des coûts de remplacement quotidiens comptant parmi les plus élevés auxquels Énergie NB a été confrontée.

L'interruption à la centrale de Bayside, qui a duré pendant la majeure partie de l'exercice, a été nécessaire pour mettre à niveau des composants majeurs de la centrale. Ces interruptions non planifiées, ainsi que l'interruption planifiée prolongée à la centrale nucléaire de Point Lepreau, ont entraîné une augmentation des coûts d'approvisionnement de 295 millions de dollars en 2022-2023. La production hydroélectrique nette s'est accrue d'un exercice à l'autre pour s'établir à 116 % de la moyenne à long terme, ce qui a entraîné une baisse de 59 millions de dollars des coûts de combustible et d'achat d'électricité.

Bien que le coût du gaz naturel pour la centrale de Bayside soit inclus dans les coûts de combustible et d'achat d'électricité, les opérations d'arbitrage du gaz naturel ont donné lieu à des ventes de 45 millions de dollars, ce qui a permis d'atténuer le coût de l'énergie de remplacement associé à l'interruption.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 700 km de lignes de distribution et 6 800 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Les employés du monde entier continuent d'offrir une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières.

En 2022-2023, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité. En outre, Énergie NB a entamé des travaux avec PwC Consulting dans le but de trouver d'autres possibilités de réduction des coûts, notamment par un programme d'optimisation de la main-d'œuvre. Énergie NB réalisera des économies et des efficacités accrues grâce à cet examen stratégique.

Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2022-2023	2021-2022
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	576 \$	537 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	7 %	6 %

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 576 millions de dollars en 2022-2023, soit une augmentation de 39 millions de dollars, ou 7 %, comparativement à 2021-2022.

La hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2022-2023 résulte en grande partie de la mise en œuvre d'une mesure d'optimisation de la main-d'œuvre, à savoir un programme non récurrent de départ à la retraite anticipée. La hausse des coûts liés aux tempêtes et les interruptions de production non planifiées ont également contribué à l'augmentation. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la prolongation de l'interruption planifiée pour l'entretien des immobilisations de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

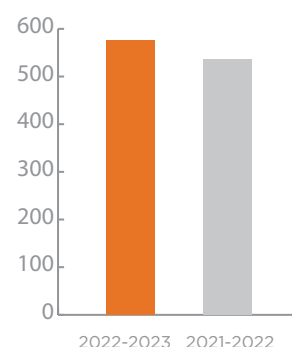
Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des réseaux de production, de transport et de distribution. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin (le plus récent examen externe a été effectué en 2019-2020).

Depuis l'adoption des IFRS le 1^{er} avril 2014, Énergie NB a inscrit à l'actif les interruptions prévues aux fins d'entretien. Ces interruptions constituent des activités cycliques nécessaires à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'interruption prévue aux fins d'entretien majeur est fondée sur la fréquence de l'interruption.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2022-2023	2021-2022
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	351 \$	344 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	2 %	7 %

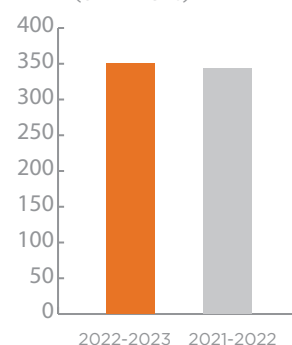
576 \$

frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)



351 \$

amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)



Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 351 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente une hausse de 7 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à 2021-2022. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter d'un exercice à l'autre au fur et à mesure que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. Les composantes connexes ont des durées d'utilité estimées de deux à huit ans, ce qui a donné lieu à un amortissement plus élevé. En 2022-2023, la hausse des amortissements découle principalement des interruptions prévues aux fins d'entretien majeur et d'une augmentation des coûts liés au démantèlement de la centrale de Milltown.

Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la Province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)	2022-2023	2021-2022
Impôt et taxes	50 \$	51 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(2) %	4 %

L'impôt et les taxes se sont élevés à 50 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente une baisse de 1 million de dollars, ou de 2 %, par rapport à 2021-2022. La baisse des impôts et des taxes d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les services publics.

Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement comprennent également l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges nettes sont variables en raison des fluctuations importantes de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

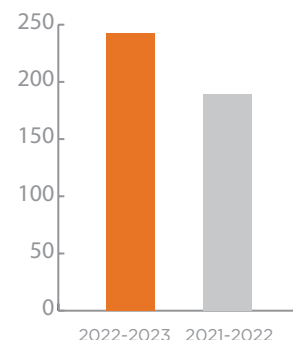
Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

Charges financières et revenus de placement (en millions)	2022-2023		2021-2022	
	\$	%	\$	%
Charges financières	(280)	115	(248)	131
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	21	(8)	13	(7)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	16	(7)	46	(24)
Total	(243)	100	(189)	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		29		31

Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 243 millions de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 54 millions de dollars, ou 29 %, par rapport à 2021-2022. L'augmentation des charges financières découle surtout de l'augmentation des intérêts sur la dette à long terme et la dette à court terme en raison de la hausse des taux d'intérêt et du solde de la dette. Les profits latents sur les placements se sont établis à 16 millions de dollars, soit une baisse de 30 millions de dollars ou 65 % par rapport à 2021-2022. Les valeurs de marché des placements sont assujetties aux conditions du marché, lesquelles ont été volatiles en 2022-2023.

243 \$

charges financières et revenus de placement (en millions)



Soldes réglementaires

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2022-2023		2021-2022	
	\$	%	\$	%
Centrale nucléaire de Point Lepreau	636	62	661	84
Pétróleos de Venezuela S.A.	130	13	118	15
Écart des coûts l'approvisionnement énergétique	269	26	-	-
Ventes d'électricité et marges d'écart	(36)	(3)	-	-
Compte de report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande	14	1	-	-
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	8	1	8	1
Total	1 021	100	787	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		30		(8)

Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts de remplacement de l'énergie et les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état. Ces montants seront recouverts au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2022-2023, les variations des soldes réglementaires de 25 millions de dollars ont été imputées au résultat.

¹ L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA »)

Un solde réglementaire a été créé pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA ») de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans, et il restait un an au 31 mars 2023. Énergie NB est en train de recouvrer les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

En 2022-2023, les variations des soldes réglementaires de 12 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat et comprenaient un montant de 22 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 5 millions de dollars, facteurs partiellement contrebalancés par des économies d'amortissement et d'intérêts de 15 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

Solde réglementaire – Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Énergie NB a un solde réglementaire lié à l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique. Le 1er avril 2022, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour enregistrer les écarts entre les coûts réels et prévus du combustible et des achats d'électricité engagés aux fins de l'approvisionnement des clients de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1er novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

L'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 octobre 2022 a été soumis à la CESP en décembre 2022 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et marges d'écart sera remboursée aux clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de deux ans.

Le solde du compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique s'élevait à 269 millions de dollars au 31 mars 2023. En 2022-2023, des variations des soldes réglementaires de 269 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un écart sur le budget de 271 millions de dollars et des charges d'intérêts de 3 millions de dollars, partiellement compensés par un seuil d'incitatif de 5 millions de dollars. Le seuil d'incitatif est un mécanisme en vertu duquel les cinq premiers millions de dollars des montants inscrits dans le compte d'écart, peu importe si le solde du compte est négatif ou positif, ne seront pas récupérés auprès des clients ou remboursés par ceux-ci.

Solde réglementaire – Compte des ventes d'électricité et des marges d'écart

Énergie NB a un solde réglementaire lié aux ventes d'électricité et marges d'écart. Le 1^{er} avril 2022, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour enregistrer les écarts entre les ventes d'électricité dans la province réelles et prévues et la marge brute hors de la province réelle et prévue. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

Les ventes d'électricité et les marges d'écart pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022 ont été soumises à la CESP en décembre 2022 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et des marges d'écart sera remboursée aux clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de deux ans.

Le solde du compte des ventes d'électricité et des marges d'écart au 31 mars 2023 s'élevait à (36) millions de dollars. En 2022-2023, des variations des soldes réglementaires de (36) millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un écart sur le budget de (39) millions de dollars et des charges d'intérêts de (2) millions de dollars, partiellement compensés par un seuil d'incitatif de 5 millions de dollars. Le seuil d'incitatif est un mécanisme en vertu duquel les cinq premiers millions de dollars des montants inscrits dans le compte d'écart, peu importe si le solde du compte est négatif ou positif, ne seront pas récupérés auprès des clients ou remboursés par ceux-ci.

Solde réglementaire – Compte de report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande

Le 1^{er} avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et le nouveau *Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité* sont entrés en vigueur. En vertu de la Loi, Énergie NB est tenue de créer un compte dans lequel sont inscrits les coûts liés aux obligations d'Énergie NB en matière d'efficacité énergétique, de conservation de l'énergie et de gestion de la demande. Ces coûts seront recouverts, plus les intérêts, selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. Le report et l'amortissement de ces coûts permettent de les faire correspondre aux avantages attendus pour l'entreprise.

En 2022-2023, des variations des soldes réglementaires de 14 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat.

Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Énergie NB a un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

En 2022-2023, aucune variation des soldes réglementaires n'a été comptabilisée en résultat.

Sources de financement

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de 0,87 % à un taux maximum de 4,62 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,55 % à un taux maximum de 8,75 %. La capacité d'Énergie NB à rembourser la dette subit l'incidence des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

Les besoins en matière de sources de financement d'Énergie NB consistent principalement en des besoins en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, ainsi que le service et le remboursement de la dette. Les sources de financement d'Énergie NB se composent principalement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des placements et du produit des émissions de titres de créance. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation dépendent de plusieurs facteurs, notamment les prix des marchandises, les décisions réglementaires relatives aux tarifs de l'électricité et le calendrier connexe ainsi que le recouvrement des coûts engagés pour offrir des services aux clients, les taux de change et les occasions d'exportation.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2022-2023	2021-2022	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	65 \$	321 \$	(256) \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(540)	(337)	(203)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	426	65	361
Diminution (augmentation) de la trésorerie	(49) \$	49 \$	(98) \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 65 millions de dollars en 2022-2023, soit une diminution de 256 millions de dollars ou 80 % par rapport à 2021-2022. Des augmentations importantes du coût de l'approvisionnement des clients en raison des interruptions des centrales et de l'augmentation des coûts de remplacement de l'énergie ainsi que des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration plus élevés ont contribué à la diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son infrastructure pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Énergie NB investit également dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

En 2022-2023, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 540 millions de dollars, soit une augmentation de 203 millions de dollars ou 60 % comparativement à 2021-2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des dépenses régulières et des dépenses liées aux interruptions à l'égard d'immobilisations corporelles, y compris les investissements dans la centrale électrique de Bayside, le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale Mactaquac, l'infrastructure de mesure avancée, les travaux liés à la demande des clients et les interruptions aux fins de l'entretien des centrales électriques à la centrale nucléaire de Point Lepreau et aux centrales de Coleson Cove et de Belledune.

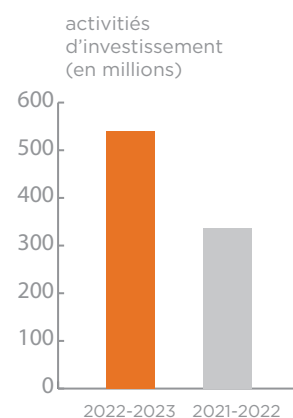
Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Énergie NB entreprend ces activités afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2022-2023	2021-2022	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	677 \$	298 \$	379 \$
Remboursements d'emprunts	(228)	(400)	172
(Diminution) augmentation de la dette à court terme	(62)	251	(313)
Versements dans le fonds d'amortissement	(46)	(121)	75
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	92	44	48
Remboursement de principal sur les obligations locatives	(7)	(7)	-
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	426 \$	65 \$	361 \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 426 millions de dollars en 2022-2023, en hausse de 361 millions de dollars par rapport à 2021-2022, laquelle est attribuable en grande partie au produit de la dette à long terme émise au cours de l'exercice à l'étude pour financer les besoins en matière de capital.

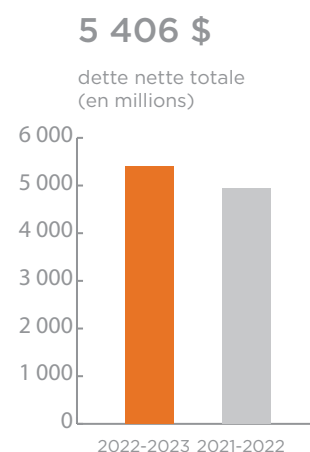
540 \$



Gestion du capital

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en maintenant son engagement à augmenter ses tarifs de façon concurrentielle. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements. Énergie NB reste déterminée à atteindre la cible prévue par la loi d'ici à 2027, conformément à son mandat.

Gestion du capital (en millions)	2022-2023	2021-2022
Dette à long terme	4 785 \$	4 406 \$
Partie courante de la dette à long terme	300	225
Dette à court terme	797	859
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(474)	(500)
Trésorerie	(3)	(52)
Dette nette totale	5 406 \$	4 938 \$
Résultats non distribués	502 \$	545 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	(168)	171
Capital total	5 740 \$	5 654 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	87 %

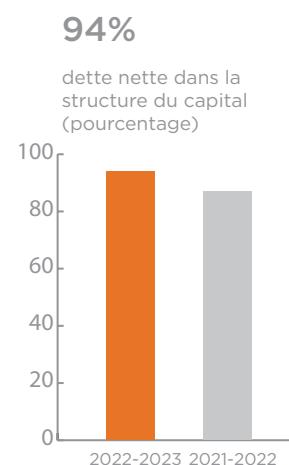


Facteurs ayant influé sur la dette

La dette d'Énergie NB a augmenté de 468 millions de dollars en 2022-2023 en raison des hausses sans précédent des coûts d'approvisionnement liés à la production électrique, des interruptions non planifiées des centrales et des dépenses d'investissement essentielles.

Énergie NB connaît une période caractérisée par la hausse des dépenses d'investissement, laquelle est nécessaire pour remplacer l'infrastructure vieillissante et maintenir la fiabilité du réseau. Les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 527 millions de dollars en 2022-2023. Les investissements en infrastructure ont été essentiels pour répondre à la demande des clients, la croissance démographique dans la province ayant atteint des niveaux sans précédent en 2022-2023. Énergie NB s'est également engagée à investir dans la modernisation du réseau et à s'adapter aux attentes changeantes des clients. Une importante mise à niveau à la centrale électrique de Bayside qui a permis de prolonger sa durée de vie a été menée à bien en 2022-2023 et plusieurs centrales ont fait l'objet d'interruptions majeures aux fins d'entretien, y compris la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le tableau ci-dessous illustre l'incidence financière du report des coûts dans les comptes réglementaires ainsi que l'incidence des dépenses d'investissement sur la capacité d'Énergie NB à réduire sa dette.

Facteurs ayant influé sur la dette	2022-2023	2021-2022
Dette nette au 1 ^{er} avril	4 938 \$	4 929 \$
Comptes réglementaires	234	(14)
Dépenses d'investissement et dépenses liées au démantèlement	540	337
Remboursements de la dette avant le report des coûts et les dépenses d'investissement	(306)	(7)
Dette nette au 31 mars	5 406	4 938



Changements de méthodes comptables Critiques

Changements futurs

Veillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

Principales estimations comptables Et jugements

Veillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

Gestion du risque

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels, y compris les risques liés à la sécurité et à l'environnement, et les risques stratégiques qui représentent des enjeux considérables pour les activités de la société. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés à l'échelle de l'entreprise afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque. Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. Cette méthode est soutenue par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquérir une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, lesquelles se concentrent sur les domaines qui ont l'incidence la plus grande sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquels comprennent notamment :

- la production et l'achat d'énergie et les crédits pour l'énergie renouvelable;
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises;
- la variabilité des taux d'intérêt;
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers.

Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique les treize principaux risques d'entreprise.

Viabilité financière

Énergie NB est tenue par la loi de respecter un ratio capitaux empruntés/capitaux propres de 80/20. Son actionnaire lui a donné pour mandat d'y parvenir d'ici 2027. Le manque de progrès d'Énergie NB a suscité l'inquiétude du vérificateur général de la province et des agences de notation du gouvernement provincial. Si Énergie NB ne fait pas de progrès significatifs pour réduire sa dette et augmenter ses capitaux propres, sa capacité à demeurer une organisation viable sur le plan financier pourrait être compromise, ce qui pourrait entraîner l'abaissement de la note de crédit de la province, l'augmentation des coûts d'emprunt et des restrictions quant aux options d'investissement futur dans des infrastructures essentielles comme la centrale de Mactaquac.

La viabilité financière sera assurée par le recours à une approche multidimensionnelle visant à accroître les flux de trésorerie disponibles. Cette approche comprend la mise en œuvre de mesures rigoureuses d'optimisation des coûts sur la base d'une étude menée par PwC, des investissements et une gouvernance des capitaux de premier ordre, des augmentations de tarifs appropriées pour couvrir les coûts et atteindre les cibles en matière de ratio d'endettement, le recours à des reports réglementaires pour recouvrer les coûts engagés judicieusement, et les possibilités de ventes sur les marchés de l'intérieur et de l'extérieur de la province. En outre, des approches de remplacement pour le financement continu des actifs existants et des besoins d'investissement futurs seront étudiées.

Changements climatiques

Si l'incertitude relative à la réglementation et aux politiques en matière de changements climatiques demeure, Énergie NB risque de prendre des décisions en matière d'investissement et d'exploitation pour le compte de ses clients qui ne sont pas optimales.

Énergie NB s'attache à mettre en œuvre un nouveau plan stratégique visant à accroître ses réductions d'émissions, lesquelles sont parmi les meilleures du secteur, et a l'intention de passer à un réseau d'électricité à zéro émission nette d'ici 2035. L'évolution des politiques du gouvernement fédéral visant à réglementer les entreprises de services publics pour qu'elles atteignent la carboneutralité et les mesures prises par le gouvernement provincial pour mettre en place une stratégie en matière d'électricité propre comportent des risques et des incertitudes ayant d'importantes conséquences financières qu'Énergie NB doit gérer. C'est pourquoi Énergie NB, guidée par sa nouvelle orientation stratégique, a mis en œuvre une nouvelle approche de planification intégrée des ressources qui comporte différentes avenues pour atteindre la carboneutralité et qui tient compte plus adéquatement des incertitudes qui règnent sur la scène mondiale. Cette approche permettra d'élaborer des plans plus solides qui aideront à définir le rôle du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale Mactaquac, du projet des petits réacteurs modulaires et d'autres projets d'énergie renouvelable, ainsi que d'étudier la possibilité d'un combustible de remplacement propre pour la centrale de Belledune. En outre, le plan intégré des ressources comportera différents niveaux d'électrification et leur incidence sur la demande d'électricité, comme le rythme d'adoption des véhicules électriques, qui est également tributaire des politiques en cours d'élaboration. Les résultats du plan intégré des ressources contribueront à déterminer les mesures à prendre et les coûts correspondants. Ces informations réduiront l'incertitude et permettront d'ouvrir des possibilités de financement supplémentaires et de mettre en place des partenariats pour soutenir la transition.

Ressources énergétiques distribuées

Le secteur des services publics doit s'attendre à subir des perturbations importantes en raison de l'évolution des ressources énergétiques distribuées (RED) qui modifiera le rôle du client. Le réseau électrique traditionnel évolue vers un système entièrement mis en réseau qui devrait comprendre l'automatisation, la télécommande et la participation des clients. Les clients participeront de plus en plus à la prise de décisions à long terme, à la production détenue par les clients, à la gestion de l'énergie et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Si l'adoption des RED dans le réseau électrique du Nouveau-Brunswick n'est pas faite de façon planifiée et contrôlée, elle entraînera des problèmes opérationnels et réduira la stabilité globale du réseau, ce qui provoquera une baisse de la satisfaction de la clientèle. RED est un terme général qui fait référence à une variété de dispositifs de production d'électricité, de stockage et de contrôle de la charge à petite échelle qui sont généralement raccordés au réseau de distribution. Les sources de production des RED sont principalement renouvelables.

La nécessité de maintenir les installations de production et l'infrastructure de transport existantes jusqu'à la fin de leur vie économique, l'évolution constante de la technologie et l'incertitude quant au moment, à la nature et à l'ampleur de l'expansion des RED dans la province compliquent davantage la situation.

Dans le cadre de son programme de modernisation du réseau, Énergie NB élabore actuellement une stratégie pour l'adoption des RED dans son réseau électrique. Dans un avenir rapproché, Énergie NB entreprendra plusieurs projets de technologie numérique qui lui donneront une meilleure perspective et un meilleur contrôle du réseau de distribution. Elle teste également les répercussions des RED sur le réseau et le comportement des clients dans le cadre de plusieurs initiatives stratégiques.

Transformation numérique

La technologie évolue rapidement et redéfinit le secteur. Énergie NB s'efforce de suivre le rythme des innovations et de la transformation afin de continuer à optimiser les processus opérationnels existants, à améliorer l'expérience des clients, à gérer les actifs, à soutenir les initiatives stratégiques et à composer avec l'évolution du paysage commercial.

Énergie NB a augmenté les processus de travail automatisés, amélioré la qualité des données et accru la numérisation de l'information. Une stratégie de transformation numérique est en cours d'élaboration pour s'assurer que la transformation d'Énergie NB appuie la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Marchés émergents

Les attentes des clients à l'égard de leur service public d'électricité évoluent au fur et à mesure qu'ils électrifient leurs besoins de transport, qu'ils s'approvisionnent auprès de sources d'énergie verte et qu'ils exigent une plus grande autonomie et résilience de leur approvisionnement en électricité. La culture, les politiques, les tarifs et les produits d'Énergie NB doivent évoluer et rester pertinents pour nos clients afin d'augmenter les revenus et de profiter des occasions de trouver de nouveaux moyens de mieux servir les clients.

Énergie NB suit les avancées technologiques et les mouvements dans le secteur d'activité afin de s'assurer que ses positions d'entreprise et ses plans restent pertinents et qu'ils sont appliqués au bon moment. L'évaluation continue de l'état du marché et de l'état de préparation de notre entreprise permettra à Énergie NB d'avoir la souplesse nécessaire pour servir les clients sur ces marchés émergents.

Satisfaction de la clientèle

À mesure que le secteur évolue et que les pressions concurrentielles s'accroissent, Énergie NB doit offrir des produits, des services et une expérience supérieurs à la concurrence afin de fidéliser les clients et de préserver sa réputation.

Énergie NB se concentre sur la mise en place d'une culture axée sur la prestation d'un service exceptionnel, tant à l'interne qu'à l'externe, sur l'amélioration de l'expérience de la clientèle afin de répondre à leurs attentes dans le contexte actuel, et sur le renforcement du sentiment de satisfaction de la clientèle à l'égard d'Énergie NB grâce à des programmes pertinents et à une expérience de premier ordre.

Relations avec les Premières Nations

Le soutien des Premières Nations du Nouveau-Brunswick est essentiel à l'exploitation actuelle et continue des actifs d'Énergie NB et est nécessaire pour mener à bien des projets clés tels que le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac et les petits réacteurs modulaires, y compris l'obtention des approbations réglementaires et des permis.

Énergie NB attache une grande importance à ses relations avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et s'efforce de suivre une approche cohérente et inclusive pour établir et maintenir ces relations afin de veiller à ce que toutes les préoccupations soient prises en compte et bien comprises. Ainsi, Énergie NB suit de près les revendications territoriales des Premières Nations et les répercussions qu'elles pourraient avoir sur elle, et travaille de concert avec les Premières Nations afin de soutenir l'exploitation continue des biens situés sur leurs terres. Par ailleurs, les représentants d'Énergie NB rencontrent régulièrement les organes consultatifs des Premières Nations et les représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour discuter des grandes initiatives et répondre aux éventuelles questions ou préoccupations.

Engagement des employés

Des employés engagés sont plus susceptibles d'accomplir leurs tâches de manière efficace pour obtenir de meilleurs résultats, les rendant ainsi capables d'atteindre les objectifs de l'entreprise. Les employés démobilisés n'éprouvent aucun sentiment de loyauté ou d'engagement envers l'organisation. Ils montrent souvent un manque d'intérêt pour leur travail, ne s'intéressent pas vraiment au travail de l'organisation et ne semblent pas vouloir apporter des améliorations ou travailler en collaboration avec les autres. Une démobilisation accrue des employés pourrait empêcher l'organisation d'atteindre ses plans d'affaires, ses cibles et ses objectifs à long terme.

Les activités d'Énergie NB évoluent en raison des tendances du secteur telles que l'expansion des ressources énergétiques distribuées, l'évolution des attentes des clients, les réglementations environnementales et l'utilisation croissante de la technologie et de l'automatisation. Au fur et à mesure qu'Énergie NB se transformera, la main-d'œuvre évoluera également et Énergie NB doit maintenir l'engagement de ses employés à toutes les étapes de leur carrière et s'assurer qu'ils acquièrent des compétences leur permettant de remplir de nouveaux rôles.

La stratégie d'Énergie NB en matière de ressources humaines consiste à promouvoir une culture de transparence, d'entraide et de respect, à développer des leaders hautement efficaces, à soutenir la sécurité et le bien-être des employés, à promouvoir l'apprentissage et la croissance continue, et à établir un ensemble de valeurs d'entreprise qui rallient les employés et qui motivent l'ensemble du personnel à atteindre les objectifs d'Énergie NB.

Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur les technologies de l'information et les techniques d'exploitation pour mener ses activités et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés. Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications et du degré de maîtrise technique des personnes qui tentent d'accéder aux données. En tant qu'infrastructure essentielle, Énergie NB est la cible d'acteurs étatiques bien financés et hautement compétents. Énergie NB souscrit une cyberassurance pour atténuer les conséquences financières en cas de violation des données.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficacité de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests d'hameçonnage.

Fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau

L'exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier d'Énergie NB. L'exploitation d'une centrale nucléaire est complexe et fait l'objet d'une surveillance réglementaire considérable de tous les aspects de l'exploitation en vue de veiller à ce que les processus et les mesures nécessaires soient en place pour assurer la sûreté et la fiabilité de la centrale. Énergie NB aspire à être un exploitant nucléaire de calibre mondial et accueille favorablement les échanges avec les organismes de réglementation, les organisations professionnelles et les pairs.

Certains équipements majeurs de la centrale nucléaire de Point Lepreau ont largement dépassé leur durée de vie prévue, qui est généralement de 30 ans. Cette situation représente un risque potentiel d'interruption majeure en raison d'une défaillance soudaine. Le manque de composants de rechange essentiels a amplifié ce risque.

Une stratégie de remplacement des composants clés qui réduira le risque pour la centrale nucléaire de Point Lepreau au fur et à mesure que les composants seront remplacés au cours des prochaines années a été élaborée. Cette stratégie a été intégrée dans les plans d'interruption, les activités de gestion des actifs à long terme et les budgets. Le risque est par ailleurs atténué par la surveillance en ligne de certains équipements et par l'achat de composants de rechange essentiels.

Fiabilité de la production d'énergie thermique

Énergie NB détient un ensemble diversifié de sources de production et de contrats d'achat d'électricité. Une grande partie de l'infrastructure de production d'Énergie NB a été installée dans les années 1950, 1960 et 1970 et doit bientôt être remplacée ou remise à neuf. Le système de production d'Énergie NB est composé d'installations à charge minimale qui fonctionnent à longueur d'année, ainsi que d'unités qui ne fonctionnent généralement que pendant les jours les plus froids de l'hiver, lorsque le Nouveau-Brunswick connaît des périodes de consommation d'énergie élevée (demande de pointe). Il est primordial que toutes les installations de production fonctionnent de façon fiable pour qu'Énergie NB puisse satisfaire à la demande d'énergie.

Énergie NB met l'accent sur l'amélioration de la gestion des interruptions planifiées et non planifiées, le renforcement de la surveillance des zones de risque de fiabilité de la production, l'amélioration des évaluations de l'état et du rendement des actifs et la réalisation d'investissements clés en matière d'immobilisations et d'entretien.

Crise énergétique mondiale

La crise énergétique mondiale a entraîné une forte augmentation des coûts des combustibles et d'achat d'électricité, ce qui crée des pressions sur les tarifs et freine la réduction de la dette. Cette crise est attribuable aux enjeux géopolitiques en Europe qui ont conduit à une réduction de l'approvisionnement en gaz, à une augmentation de la demande d'énergie au moment où le monde émergeait de la pandémie de COVID-19 et à des perturbations dans le transport causées par des ruptures de la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial. Bien que les prix de l'énergie aient reculé par rapport à leurs sommets, ils restent élevés par rapport aux niveaux d'avant la pandémie et devraient continuer à afficher un niveau élevé de volatilité dans un proche avenir.

Énergie NB est en mesure de limiter son exposition aux coûts élevés de l'énergie sur le marché en veillant à la fiabilité de sa gamme diversifiée de moyens de production afin de disposer de la souplesse nécessaire pour atténuer les fluctuations du marché à court terme et optimiser la gamme de moyens de production tout en suivant des pratiques rigoureuses de gestion des risques financiers, et en surveillant et en saisissant les occasions de vente à court terme à l'extérieur de la province qui découlent de l'évolution de conditions instables.

Chaîne d'approvisionnement

Les événements de portée mondiale, notamment les troubles géopolitiques, les difficultés récurrentes de la chaîne d'approvisionnement, la COVID-19 et les phénomènes météorologiques extrêmes, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et locales. Ces perturbations entraînent des augmentations de prix, une plus grande incertitude quant aux calendriers de livraison à court terme, des délais plus longs et des pénuries de certains matériaux et services. Ces enjeux ont une incidence défavorable sur les coûts et les calendriers des travaux prévus et, en l'absence d'activités d'atténuation appropriées, ils pourraient avoir une incidence importante sur Énergie NB.

Énergie NB a travaillé en amont avec les fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement en matériaux et services, en s'assurant de trouver d'autres fournisseurs si nécessaire, en communiquant avec l'équipe opérationnelle pour aider à la planification et aux activités d'atténuation, en revoyant les stratégies visant le niveau de stocks et en passant des commandes à l'avance lorsqu'il était judicieux de le faire. Ces activités d'atténuation ont permis d'éviter toute perturbation grave de l'approvisionnement.



États financiers consolidés



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square, TD Tower
77 rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E8B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.



Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C. R. L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 19 juin 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick Corporation (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2023. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit et des finances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit et des finances est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et des finances et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit et des finances, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.

Au nom de la direction



Présidente-directrice générale
Lori Clark
Le 19 juin 2023



DPF et VP principal, Services d'entreprise et Grands projets
Darren Murphy
Le 19 juin 2023

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2023	2022
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		3 \$	52 \$
Débiteurs	5	504	395
Matériel, fournitures et combustible	6	296	276
Charges payées d'avance		21	22
Actifs dérivés	28	34	187
Total des actifs courants		858	932
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 670	4 645
Immobilisations incorporelles	8	56	59
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	897	881
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	474	500
Actifs dérivés	28	105	130
Charges payées d'avance non courantes		19	–
Autres actifs	11	1	1
Total des actifs non courants		6 222	6 216
Total des actifs		7 080	7 148
Soldes réglementaires	12	1 021	787
Total des actifs et des soldes réglementaires		8 101 \$	7 935 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2023	2022
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	13	797 \$	859 \$
Créditeurs et charges à payer		459	376
Produits différés		20	–
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		30	30
Partie courante de la dette à long terme	14	300	225
Partie courante des obligations locatives	15	5	5
Passifs dérivés	28	185	3
Total des passifs courants		1 796	1 498
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	4 786	4 406
Obligations locatives	15	32	33
Passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	987	1 114
Avantages postérieurs à l'emploi	18	101	108
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	19	60	57
Passifs dérivés	28	5	3
Total des passifs non courants		5 971	5 721
Total des passifs		7 767	7 219
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global		(168)	171
Résultats non distribués		502	545
Total des capitaux propres		334	716
Total des passifs et des capitaux propres		8 101 \$	7 935 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,

Président du conseil

Présidente-directrice générale

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2023	2022
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province	20	1 543 \$	1 502 \$
À l'extérieur de la province	20	1 234	558
Divers	21	134	138
		2 911	2 198
Charges			
Combustible et achats d'électricité	22	1 968	983
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	23	576	537
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24	351	344
Impôt et taxes	25	50	51
		2 945	1 915
(Perte) bénéfice d'exploitation		(34)	283
Charges financières	26	(280)	(248)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		21	13
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	28	16	46
(Perte nette) bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		(277)	94
Variation nette des soldes réglementaires	12	234	(14)
(Perte nette) bénéfice net		(43) \$	80 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars		2023	2022
(Perte nette) bénéfice net		(43) \$	80 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat			
Variation nette (de la perte latente) du profit latent sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	28	(475)	456
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		2	2
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	28	127	(154)
		(346)	304
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
Gain actuariel net sur les avantages postérieurs à l'emploi	18	7	15
Autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global		(339)	319
(Perte globale totale) bénéfice global total		(382) \$	399 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Cumul des autres éléments du résultat global

	Couvertures de flux de trésorerie (note 28)	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2021	(35) \$	(36) \$	(77) \$	(148) \$	465 \$	317 \$
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	80	80
Autres éléments du résultat global	302	2	15	319	–	319
Solde au 31 mars 2022	267	(34)	(62)	171	545	716
(Perte nette) de l'exercice	–	–	–	–	(43)	(43)
Autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global	(348)	2	7	(339)	–	(339)
Solde au 31 mars 2023	(81) \$	(32) \$	(55) \$	(168) \$	502 \$	334 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2023	2022
Activités d'exploitation			
Trésorerie reçue de clients et de contreparties		2 792 \$	2 087 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés		(2 489)	(1 551)
Apport des clients	19	6	4
Avantages postérieurs à l'emploi	18	(16)	(11)
Intérêts payés		(230)	(208)
Intérêts reçus		2	–
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		65	321
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du produit		(527)	(334)
Retraits du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement		–	7
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement	17	(13)	(10)
(Sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(540)	(337)
Activités de financement			
Produit des émissions de titres de créance à long terme	27		
	14	677	298
Remboursements d'emprunts	14	(228)	(400)
(Diminution) augmentation de la dette à court terme	13	(62)	251
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(46)	(121)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	92	44
Remboursement d'obligations locatives	15	(7)	(7)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement		426	65
(Sorties) entrées nettes de trésorerie		(49)	49
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		52	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 \$	52 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB »), qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920, est une filiale de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (« Corporation de portefeuille Énergie NB »), société d'État de propriété provinciale. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la Province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »). Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 28), les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9) et les avantages postérieurs à l'emploi (note 18), dans le cas desquels (l'actif) le passif net au titre des prestations définies correspond à la juste valeur des actifs du régime moins la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 19 juin 2023.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3. b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3. d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3. g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
3. h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3. i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3. j.	Évaluation des produits non facturés
3. n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3. d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3. m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications ont trait aux coûts qui devraient être compris dans le coût d'exécution d'un contrat lorsqu'une entité détermine si un contrat est déficitaire. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat est constitué de tous les coûts directement liés à ce contrat. Ces coûts comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat et l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications s'appliquent aux contrats existant à la date à laquelle les modifications sont appliquées pour la première fois. L'application de cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2023 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2023.

Norme	Date d'entrée en vigueur
<i>IAS 1, Présentation des états financiers et énoncé de pratiques en IFRS 2</i>	1 ^{er} avril 2023
<i>IAS 1, Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2023
<i>IAS 1, Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2024
<i>IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	1 ^{er} avril 2023
<i>IFRS 16, Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2024

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2. Les modifications aident les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principales modifications ont pour objectif d'exiger que les entités présentent leurs méthodes comptables significatives plutôt que leurs principales méthodes comptables et elles précisent que les méthodes comptables concernant des transactions, autres événements ou conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, par conséquent, n'ont pas à être présentées, et que les méthodes comptables concernant des transactions, autres événements ou conditions significatifs ne sont pas toutes significatives par rapport aux états financiers d'une société.

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications ont trait au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Plus précisément, les modifications précisent l'un des critères pour le classement des passifs en tant que passifs non courants, à savoir l'exigence selon laquelle une entité dispose du droit de différer le règlement d'un passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

L'IASB a publié d'autres modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications n'ont d'incidence que sur la présentation des passifs au bilan et visent à apporter des précisions sur le fait que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture. En outre, les modifications précisent que la probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur son classement et que le règlement d'un passif s'entend du transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications présentent une nouvelle définition des estimations comptables, laquelle précise qu'il s'agit de montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation. Les modifications précisent également le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables en indiquant qu'une société établit une estimation comptable aux fins de la réalisation de l'objectif de la méthode comptable.

L'IASB a également publié des modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications comportent des exigences portant sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail.

Énergie NB ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3. a.	Méthode de consolidation
3. b.	Réglementation des tarifs
3. c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3. d.	Immobilisations corporelles
3. e.	Immobilisations incorporelles
3. f.	Dettes à long terme
3. g.	Passifs au titre du démantèlement
3. h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3. i.	Provisions
3. j.	Produits
3. k.	Subventions publiques
3. l.	Opérations de change
3. m.	Contrats de location
3. n.	Instruments financiers
3. o.	Dérivés

a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a appliqué l'IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes de l'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la CESP approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

b. Réglementation des tarifs (suite)

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.
- Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique
- Ventes d'électricité et marges d'écart
- Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif énoncée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Coût des entrées (suite)

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions publiques.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre de capital et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative majoré de divers ajustements. Ces ajustements comprennent les paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début, les coûts directs initiaux engagés, les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif loué, ou de remise en état du bien sous-jacent ou du terrain sur lequel le bien est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement et toute révision est appliquée prospectivement. Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	De 4 à 57
Centrales hydroélectriques	De 4 à 100
Centrales thermiques	De 2 à 64
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 14 à 70
Postes et sous-stations	De 15 à 62
Réseau de distribution	De 10 à 53
Bâtiments et biens	De 20 à 54
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 21
Actifs divers	15
Actifs au titre de droits d'utilisation	De 1 à 20

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsque aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 28; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- les centrales thermiques et la centrale hydroélectrique de Milltown;
- la centrale nucléaire;
- le combustible nucléaire irradié;
- les chauffe-eau;
- les câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy;
- d'autres centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales thermiques et centrale hydroélectrique de Milltown

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au démantèlement des centrales thermiques et de la centrale hydroélectrique de Milltown.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrales thermiques et centrale hydroélectrique de Milltown (suite)

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement des centrales à la fin de leur durée d'utilité était comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2023. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont imputées aux comptes du passif.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision. Plus précisément, la désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB;
- classée comme charge financière.

Centrale nucléaire

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au démantèlement de la centrale nucléaire.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée d'utilité était comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2023. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont imputées aux comptes du passif.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrale nucléaire (suite)

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés au démantèlement de la centrale nucléaire. Plus précisément, la désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Combustible nucléaire irradié

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2023 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2023.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation. Les dépenses courantes engagées dans le cadre de la gestion du combustible nucléaire irradié sont imputées aux comptes du passif.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Combustible nucléaire irradié (suite)

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts futurs estimés de démantèlement des câbles sous-marins de 17 kilomètres alimentant les îles de Fundy.

Calcul des coûts prévus

Les calculs des coûts futurs prévus sont établis d'après une analyse technique qui tient compte de diverses hypothèses concernant les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement et comprennent des estimations des taux d'inflation.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps. De ce fait, aucune durée d'utilité n'a été établie et aucun passif n'a été constitué.

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera à l'égard des actifs des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »);
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la Province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les principales hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée sont comptabilisés dans le résultat net. Les gains et les pertes sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi restants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

Les apports des clients, qui correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Les apports remboursables sont comptabilisés en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'ils ne soient plus remboursables.

j. Produits

Obligation de prestation et méthode de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées contenir une prestation de service unique puisqu'elle représente une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation seront remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP. Les clients ont des dates de facturation différentes et la fin du mois n'est pas nécessairement la date de facturation; par conséquent, des produits à recevoir sont inscrits à la clôture de chaque mois pour comptabiliser les produits non facturés. Les ventes qui sont réputées ne pas être recouvrables ne sont pas comptabilisées à titre de produits.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

j. Produits (suite)

Obligation de prestation et méthode de comptabilisation des produits (suite)

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Produits divers

Ventes de gaz naturel

Les ventes sont comptabilisées lorsque le gaz naturel est livré au client et elles reposent sur le prix de marché au moment de la vente.

Apports des clients

Les apports des clients sont comptabilisés dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges et ils sont imputés au résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Un apport remboursable est comptabilisé en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soit plus remboursable.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour certains types de dépenses engagées. Ces subventions sont portées en diminution des charges pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

l. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location, en fonction de la question de savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers.

NB Power applique les mesures de simplification autorisées aux termes de l'IFRS 16.

- Elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges les paiements de loyers liés à ces contrats de location dans l'état consolidé du résultat net.

Énergie NB à titre de bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple.

n. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/crédoeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

n. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers.

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Coût amorti
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs
Obligations locatives	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont évalués selon le montant comptabilisé lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, et augmenté ou diminué du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé ou reclassé.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

n. Instruments financiers (suite)

Juste valeur par le biais du résultat net

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o. Dérivés (suite)

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte générés après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») aux fins d'approbation,

- au moins une fois tous les trois ans, une demande de tarif général aux fins d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services;
- au moins une fois tous les trois ans, une demande aux fins d'approbation de ses besoins en revenus et des tarifs de transport,
 - ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir les coûts d'Énergie NB et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan intégré des ressources, à titre informatif;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan stratégique et financier ainsi que de dépenses d'investissement visant les trois prochains exercices;
- une fois l'an, une demande d'approbation du solde des comptes de marge d'écart brute et de l'avenant tarifaire applicable pour recouvrer auprès des clients ou rembourser à ceux-ci les soldes des comptes d'écart;
- au besoin, une demande d'approbation pour les projets d'investissement de 50 millions de dollars ou plus.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

5. DÉBITEURS

	Note	2023	2022
Créances clients		376 \$	259 \$
Autres débiteurs		10	26
Produits non facturés		122	114
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	29	(4)	(4)
		504 \$	395 \$

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2023	2022
Matériel et fournitures	46 \$	42 \$
Combustible nucléaire	53	57
Charbon	17	15
Mazout lourd	113	114
Coke de pétrole	24	9
Crédits d'énergie renouvelable	7	13
Autres combustibles	36	26
	296 \$	276 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de 1 million de dollars (néant en 2022), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 337 millions de dollars (255 millions de dollars en 2022).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous- stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2021	4 374 \$	457 \$	496 \$	1 231 \$	297 \$	300 \$	7 155 \$
Entrées	–	–	–	–	13	322	335
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	–	–	–	12	–	13
Ajustements liés au démantèlement	(91)	(2)	–	–	–	–	(93)
Sorties	(95)	–	–	(17)	(3)	–	(115)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Transferts	69	29	23	61	17	(215)	(16)
Solde au 31 mars 2022	4 258	484	519	1 275	334	407	7 277
Entrées	–	–	–	–	20	513	533
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	2	–	–	–	3	–	5
Ajustements liés au démantèlement	(175)	(2)	–	–	–	–	(177)
Sorties	(94)	–	(1)	(16)	(6)	–	(117)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(2)	–	–	–	(2)	–	(4)
Transferts	350	22	24	55	32	(482)	1
Solde au 31 mars 2023	4 339	504	542	1 314	381	438	7 518
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2021	1 562	56	88	619	89	–	2 414
Charge d'amortissement	236	12	16	35	16	–	315
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	–	–	–	2	–	6
Sorties	(83)	–	–	(16)	(2)	–	(101)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Solde au 31 mars 2022	1 719	68	104	638	103	–	2 632
Charge d'amortissement	245	13	16	36	18	–	328
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	–	–	–	2	–	6
Sorties	(94)	–	–	(15)	(5)	–	(114)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(2)	–	–	–	(2)	–	(4)
Solde au 31 mars 2023	1 872	81	120	659	116	–	2 848
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation							
Solde au 31 mars 2022	26	–	–	–	14	–	40
Solde au 31 mars 2023	24	–	–	–	15	–	39
Valeur comptable – total des actifs							
Solde au 31 mars 2022	2 539	416	415	637	231	407	4 645
Solde au 31 mars 2023	2 467 \$	423 \$	422 \$	655 \$	265 \$	438 \$	4 670 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le montant des subventions publiques classé dans les immobilisations corporelles en 2023 s'est établi à 2 millions de dollars (5 millions de dollars en 2022). Les montants ont été affectés au projet de réseau intelligent de l'Atlantique et au Fonds pour les changements climatiques. La subvention est amortie sur la durée d'utilité des actifs correspondants.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2023 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,31 % (4,41 % en 2022) se sont élevés à 14 millions de dollars (9 millions de dollars en 2022) (note 26).

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2021	19 \$	51 \$	4 \$	16 \$	90 \$
Entrées	–	–	–	10	10
Sorties	–	–	(1)	–	(1)
Transferts	–	4	–	(2)	2
Solde au 31 mars 2022	19	55	3	24	101
Entrées	–	–	–	9	9
Transferts	–	25	–	(29)	(4)
Solde au 31 mars 2023	19	80	3	4	106
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2021	3	30	1	–	34
Charge d'amortissement	1	7	1	–	9
Sorties et mises hors service	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2022	4	37	1	–	42
Charge d'amortissement	1	7	–	–	8
Solde au 31 mars 2023	5	44	1	–	50
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2022	15	18	2	24	59
Solde au 31 mars 2023	14 \$	36 \$	2 \$	4 \$	56 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement	Cotisations 2022-2023	Cotisations 2021-2022
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds.	– \$	– \$
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée.	4 \$	5 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Total pour 2023	Total pour 2022
Revenu fixe	150 \$	193 \$	343 \$	352 \$
Actions internationales	144	–	144	142
Placements non traditionnels	97	–	97	91
Actions canadiennes	54	–	54	64
Biens immobiliers de sociétés fermées	78	–	78	60
Biens immobiliers de sociétés ouvertes	30	–	30	47
Infrastructure de sociétés ouvertes	5	–	5	12
Infrastructure de sociétés fermées	55	–	55	42
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	91	–	91	71
Total des placements inclus dans les fonds constitués	704 \$	193 \$	897 \$	881 \$

Le tableau suivant présente le détail du fonds distinct au titre du démantèlement et du fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié et de la Fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Total pour 2023	Total pour 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	690 \$	191 \$	881 \$	843 \$
Cotisations	–	4	4	5
Variations de la valeur de marché	19	(2)	17	46
Retraits	(4)	–	(4)	(12)
Autres variations	(1)	–	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	704 \$	193 \$	897 \$	881 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la Province du Nouveau-Brunswick 1 % du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2023	2022
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	500 \$	410 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	16	14
Profit (perte) de change	4	(1)
Versements	46	121
Remboursements	(92)	(44)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	474 \$	500 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 28, « Instruments financiers ».

11. AUTRES ACTIFS

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. NB Coal Limited a cessé ses activités le 31 décembre 2009 et le régime a pris fin à cette date. Ce régime n'a aucun membre actif. Tous les membres sont des retraités, des survivants et des retraités titulaires de droits à prestations différées. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2023. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2020. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait d'environ 1 million de dollars l'obligation au titre des prestations constituées de 3 millions de dollars, par conséquent, un montant a été comptabilisé au poste Autres actifs de l'état consolidé de la situation financière.

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 1 021 millions de dollars au 31 mars 2023, contre 787 millions de dollars au 31 mars 2022.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2021	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2022
Centrale nucléaire de Point Lepreau	18	4,41 %	744 \$	– \$	32 \$	(115) \$	661 \$
Règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A.	19	4,41 %	107	22	5	(16)	118
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	7	1	–	–	8
			858 \$	23 \$	37 \$	(131) \$	787 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2022	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2023
Centrale nucléaire de Point Lepreau	17	4,31 %	661 \$	– \$	28 \$	(53) \$	636 \$
Règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A.	18	4,31 %	118	22	5	(15)	130
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50		8	–	–	–	8
Coûts de l'approvisionnement énergétique	2	1,78 – 5,22 %	–	266	3	–	269
Ventes d'électricité et marges	2	1,78 – 5,22 %	–	(34)	(2)	–	(36)
Efficacité énergétique et réponse à la demande	10	4,31 %	–	14	–	–	14
			787 \$	268 \$	34 \$	(68) \$	1 021 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2023	2022
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(25) \$	(26) \$
Règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A.	12	11
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	–	1
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	269	–
Ventes d'électricité et marges d'écart	(36)	–
Efficacité énergétique et réponse à la demande	14	–
Variation nette des soldes réglementaires	234 \$	(14) \$

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouverts au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
 - les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;
- moins
- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A.

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A. et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement sont :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 18 ans au 31 mars 2023) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (1 an au 31 mars 2023), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction en cours qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction inscrite à l'actif est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et approuvé par la CESP elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Le 1^{er} avril 2022, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour enregistrer les écarts entre les coûts réels et prévus du combustible et des achats d'électricité engagés aux fins de l'approvisionnement des clients de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

L'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022 a été soumis à la CESP en décembre 2022 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et des marges d'écart sera remboursée aux clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de deux ans.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Ventes d'électricité et marges d'écart

Le 1^{er} avril 2022, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour enregistrer les écarts entre les ventes d'électricité dans la province réelles et prévues et la marge brute hors de la province réelle et prévue. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

Les ventes d'électricité et les marges d'écart pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022 ont été soumises à la CESP en décembre 2022 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et des marges d'écart sera remboursée aux clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de deux ans.

Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande

Les coûts admissibles engagés au cours de chaque exercice ainsi que les coûts de financement connexes seront recouverts par Énergie NB selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2023, le solde des emprunts, dont les échéances s'échelonnent du 3 avril 2023 au 10 mai 2023, était de 797 millions de dollars (859 millions de dollars en 2022), et comportait un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,57 % (0,71 % en 2022).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2021	4 734 \$
Remboursements d'emprunts	(400)
Produit de la dette à long terme	298
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(1)
Solde au 31 mars 2022	4 631
Remboursement d'emprunt	(228)
Produit de la dette à long terme	677
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	3
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	3
	5 086
Moins la partie courante	(300)
Solde au 31 mars 2023	4 786 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la Province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Montant en principal en dollars canadiens	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50 \$	(1) \$	49 \$
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	3	363
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,86 %	4,80 %	160	(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	–	50
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	(1)	199
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	1	51
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	8	258
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	–	100
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	(3)	117
30 avril 2018	14 août 2028	3,21 %	3,10 %	100	(1)	99
30 juin 2018	14 août 2048	3,33 %	3,10 %	250	(10)	240
13 décembre 2018	13 décembre 2023	2,70 %	2,70 %	200	–	200
18 janvier 2019	3 juin 2065	3,38 %	3,55 %	60	2	62
7 mai 2019	14 août 2050	3,11 %	3,05 %	300	(3)	297
29 mai 2019	3 juin 2065	3,01 %	3,55 %	150	19	169
2 octobre 2019	3 juin 2065	2,53 %	3,55 %	100	27	127
6 décembre 2019	3 juin 2065	2,71 %	2,71 %	50	–	50
15 avril 2020	14 août 2050	2,95 %	3,05 %	150	3	153
3 juin 2020	16 octobre 2057	2,34 %	2,34 %	150	–	150
24 novembre 2021	14 août 2052	2,94 %	2,90 %	300	(2)	298
29 avril 2022	14 août 2025	3,10 %	1,80 %	200	(6)	194
24 octobre 2022	14 août 2028	4,15 %	3,10 %	200	(10)	190
14 mars 2023	14 août 2032	4,16 %	3,95 %	300	(5)	295
Total				5 075 \$	11 \$	5 086 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2022) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 26).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2024	300 \$
31 mars 2025	50
31 mars 2026	200
31 mars 2027	–
31 mars 2028	220
Par la suite	4 305
Total	5 075 \$

15. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'obligation locative.

Solde au 1 ^{er} avril 2021	30 \$
Entrées (nouveaux contrats de location)	13
Charge d'intérêts	2
Paievements de loyers	(7)
Solde au 31 mars 2022	38
Entrées (nouveaux contrats de location)	5
Charge d'intérêts	1
Paievements de loyers	(7)
	37
Moins : la partie courante des obligations locatives	(5)
Solde au 31 mars 2023	32 \$

Les passifs au titre de droits d'utilisation ci-dessus comprennent les contrats de location visant des biens de production d'électricité, du matériel informatique ainsi que divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Au cours de l'exercice, aucun produit ni aucune charge n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location, ou une cession-bail.

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à l'IFRS 16. Énergie NB a inclus des options de renouvellement dans le calcul de l'obligation découlant de certains contrats de location de biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives.

	Un an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements de loyer minimaux futurs	6 \$	20 \$	16 \$
Valeur actualisée des obligations locatives	5 \$	17 \$	15 \$

Paiements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur d'un montant de 3 millions de dollars ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

16. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB obtient son capital grâce essentiellement à des emprunts à court et à long terme de la Province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur les emprunts de la province*. Ce type d'emprunt permet à Énergie NB de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2023	2022
Dette à long terme	5 086 \$	4 631 \$
Dette à court terme	797	859
Total de la dette	5 883	5 490
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(474)	(500)
Trésorerie	(3)	(52)
Total de la dette nette	5 406	4 938
Résultats non distribués	502	545
Cumul des autres éléments (de la perte) du bénéfice global	(168)	171
Total du capital	5 740	5 654
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	87 %

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy	Coût du démantèlement des câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy à la fin de leur durée de vie utile. Ce coût comprend les câbles de rechange et les actifs en service.	Le passif n'est pas financé.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau	Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy
Montant des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif					
- 2023	204 \$	1 202 \$	859 \$	3 \$	33 \$
- 2022	186 \$	1 183 \$	841 \$	3 \$	30 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation, de la révision des estimations de coûts et de l'indexation, facteurs contrebalancés par les dépenses liées au démantèlement	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation, de la révision des estimations de coûts et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation	Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation, de la révision des estimations de coûts et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation	Variations du passif découlant de la modification du taux d'actualisation, contrebalancée par l'indexation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2078	2188	2038	2060
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie					
- 2023	De 4,15 % à 4,97 %	4,94 %	5,62 %	4,72 %	De 4,15 % à 4,75 %
- 2022	De 2,60 % à 4,06 %	4,32 %	4,84 %	3,98 %	De 3,78 % à 3,80 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	De 0,07 % à 7,24 %	2,0 %	De 1,97 % à 3,38 %	De 2,0 % à 2,87 %	De 2,0 % à 2,87 %

Énergie NB entend procéder au démantèlement de la centrale de Milltown à compter du printemps 2023, lequel devrait être achevé en juin 2024.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2023	2022
Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	139 \$	138 \$
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	1	(1)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	5	4
Moins : dépenses	(5)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	140	139
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	551	571
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(93)	(41)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	24	23
Moins : dépenses	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	481	551
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	401	427
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(70)	(39)
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	20	19
Moins : dépenses	(7)	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	344	401
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2	3
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	-	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	2	2
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy		
Solde à l'ouverture de l'exercice	21	22
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(2)	(2)
Plus : charge de désactualisation	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	20	21
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	987 \$	1 114 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2023	2022
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	69 \$	67 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	7	15
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	29	29
	105	111
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer	(4)	(3)
Avantages postérieurs à l'emploi	101 \$	108 \$

Hypothèses	2023 (%)	2022 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	4,35	3,25
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,95	4,35
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	67 \$	79 \$
Charge au titre des avantages sociaux	12	3
Prestations versées	(4)	(4)
(Gain actuariel) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(6)	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	69 \$	67 \$

Coût	2023	2022
Coût des services passés	9 \$	– \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3	3
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	12 \$	3 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offrait un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offrait un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2022.

Énergie NB a abandonné graduellement tous les programmes d'allocations de retraite. Les employés n'accumuleront plus d'allocations de retraite et ils ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Le solde représente le montant lié aux employés qui ont choisi d'attendre la retraite pour encaisser leur allocation.

Obligation au titre des prestations constituées	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	15 \$	19 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(10)	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	7 \$	15 \$

Coût	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	– \$	1 \$
Règlement	1	–
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	29 \$	32 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(2)	(1)
(Gain actuariel) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1)	(4)
Perte actuarielle comptabilisée dans le résultat	1	–
Solde à la clôture de l'exercice	29 \$	29 \$

Coût	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	20	20
	23	22
Solde à l'ouverture de l'exercice	(62)	(77)
Gains actuariels liés (pertes actuarielles liées) à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	7	15
Solde à la clôture de l'exercice	(55)	(62)

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été achevée en date du 1^{er} janvier 2022 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 120 % (115 % au 1^{er} janvier 2021). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 1 531 millions de dollars (1 137 millions de dollars au 1^{er} janvier 2021) la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 7 839 millions de dollars (7 626 millions de dollars au 1^{er} janvier 2021). La prochaine évaluation est en date du 1^{er} janvier 2023, et elle sera achevée en septembre 2023.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 276 millions de dollars (267 millions de dollars au 1^{er} janvier 2021). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	32	31

En 2024, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 37 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Obligation en matière d'environnement	Obligation au titre des apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges			
Solde au 1 ^{er} avril 2021	10 \$	47 \$	57 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	1	4	5
Provisions utilisées au cours de l'exercice	–	(2)	(2)
Modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(3)	–	(3)
Solde au 31 mars 2022	8	49	57
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	6	6
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(2)	(3)
Modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	–	–	–
Solde au 31 mars 2023	7 \$	53 \$	60 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,37 % (3,98 % en 2022).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2022).

Obligation au titre des apports des clients

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients au réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports sont comptabilisés à titre de produits différés et inscrits dans le résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

20. PRODUITS

a. Produits tirés de contrats

	2023	2022
Ventes d'électricité	2 777 \$	2 060 \$
Produits des contrats divers	91	99
Total des produits tirés des contrats	2 868 \$	2 159 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (SUITE)

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

	Note	2023	2022
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs	5	377 \$	261 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés		122	114
Passifs sur contrat	19	(53)	(49)

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'ont pas été facturés à la date de clôture.

Aucun actif sur contrats n'a été déprécié au cours de l'exercice (se reporter à la note 29). Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec des clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élève à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (SUITE)

c. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2023	2022
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	703 \$	701 \$
Industriel	396	364
Usage général	301	294
Vente en gros	115	116
Éclairage public	23	22
Non mesurées	5	5
	1 543	1 502
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Contrats à long terme	137	115
Contrats à court terme	46	58
Ventes aux États-Unis		
Contrats à long terme	861	275
Contrats à court terme	159	92
Crédits d'énergie renouvelable à court terme	31	18
	1 234	558
Total des ventes d'électricité	2 777	2 060
Divers		
Produits liés aux clients	20	17
Raccordements aux poteaux	5	4
Revenus afférents au transport	14	18
Ventes de gaz naturel	45	54
Autres produits des contrats	7	6
	91	99
Total des produits tirés des contrats	2 868 \$	2 159 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

21. PRODUITS DIVERS

	2023	2022
Revenus nets afférents au transport	14 \$	18 \$
Produits liés aux clients	20	17
Location des chauffe-eau	24	23
Produits tirés des raccordements aux poteaux	5	4
Ventes de gaz naturel	45	54
Autres produits divers	26	22
	134 \$	138 \$

22. COMBUSTIBLE ET ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

	2023	2022
Achats	1 619 \$	707 \$
Mazout lourd	155	88
Charbon	91	66
Gaz naturel	53	47
Coke de pétrole	45	16
Nucléaire	23	33
Autres combustibles	14	10
Taxe sur le carbone	7	2
Profit ou perte de change sur le combustible et les achats d'électricité	(39)	14
	1 968 \$	983 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

23. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2023	2022
Salaires et charges sociales	322 \$	321 \$
Services sous-traités	136	129
Matériel et fournitures	42	35
Véhicules et équipement	34	29
Provision pour pertes	5	2
Autres	37	21
	576 \$	537 \$

Le tableau ci-après présente un sommaire des subventions publiques qui ont été reçues ou sont à recevoir au cours de l'exercice. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement dans le compte « Autres ».

	2023	2022
Programmes d'efficacité destinés aux résidents du Nouveau-Brunswick	41 \$	20 \$
Petits réacteurs modulaires (PRM)	10	3
Programme de rabais visant les véhicules électriques et les bornes de recharge	4	2
Projet au titre du programme de prédéveloppement d'interconnexions stratégiques (PPIS)	4	-
Projet de Réseau intelligent de l'Atlantique	4	3
	63 \$	28 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

24. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2023	2022
Immobilisations corporelles	328 \$	315 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	6
Immobilisations incorporelles	8	9
Perte sur la sortie d'actifs	9	14
	351 \$	344 \$

25. IMPÔT ET TAXES

	2023	2022
Impôt foncier	24 \$	24 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	26	27
	50 \$	51 \$

26. CHARGES FINANCIÈRES

	Note	2023	2022
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme		202 \$	178 \$
Désactualisation	17	50	47
Frais de gestion du portefeuille de dette		32	32
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	14	3	(1)
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	18	5	5
Profits ou pertes de change		(1)	(4)
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	14	3	-
		294	257
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	7	(14)	(9)
		280 \$	248 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dettes à long terme	Obligation locative	Dettes à court terme	Total
Solde au 1^{er} avril 2021	(410) \$	4 734 \$	30 \$	608 \$	4 962 \$
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(121)	–	–	–	(121)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	44	–	–	–	44
Augmentation de la dette à court terme	–	–	–	251	251
Produit de la dette à long terme	–	298	–	–	298
Remboursement d'emprunts	–	(400)	–	–	(400)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(7)	–	(7)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	(77)	(102)	(7)	251	65
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(14)	–	–	–	(14)
(Profits) pertes de change	1	(1)	–	–	–
Entrées d'actifs	–	–	13	–	13
Charge d'intérêts	–	–	2	–	2
Total des autres changements	(13)	(1)	15	–	1
Solde au 31 mars 2022	(500)	4 631	38	859	5 028
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(46)	–	–	–	(46)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	92	–	–	–	92
(Diminution) de la dette à court terme	–	–	–	(62)	(62)
Produit de la dette à long terme	–	677	–	–	677
Remboursements d'emprunts	–	(228)	–	–	(228)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(7)	–	(7)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	46	449	(7)	(62)	426
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(16)	–	–	–	(16)
(Profits) pertes de change	(4)	3	–	–	(1)
Amortissement des primes et des escomptes	–	3	–	–	3
Entrées d'actifs	–	–	5	–	5
Charge d'intérêts	–	–	1	–	1
Total des autres changements	(20)	6	6	–	(8)
Solde au 31 mars 2023	(474) \$	5 086 \$	37 \$	797 \$	5 446 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 29, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

	Niveau	31 mars 2023		31 mars 2022	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie	1	3 \$	3 \$	52 \$	52 \$
Débiteurs	1	504	504	395	395
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2-3	897	897	881	881
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	474	474	500	500
Actifs dérivés	2	139	139	317	317
Total des actifs financiers		2 017	2 017	2 145	2 145
Passifs financiers					
Dette à court terme	1	797	797	859	859
Créditeurs et charges à payer	1	459	459	376	376
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	30	30	30	30
Dette à long terme	2	5 086	4 760	4 631	4 699
Passifs dérivés	2	190	190	6	6
Total des passifs financiers		6 562 \$	6 236 \$	5 902 \$	5 970 \$

La juste valeur estimative de la dette à long terme est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. L'estimation de la juste valeur a été déterminée en fonction des taux du marché actuels pour des obligations négociées sur le marché. Dans le cas des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif, cette estimation est fondée sur les taux du marché actuels pour des obligations assorties d'échéances similaires.

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2023	2022
Niveau 2	674 \$	708 \$
Niveau 3	223	173
	897 \$	881 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2023.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2021	123 \$
Acquisitions	57
Ventes	(27)
Profits comptabilisés dans le résultat net - évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	20
Solde au 31 mars 2022	173
Acquisitions	45
Ventes	(11)
Profits comptabilisés dans le résultat net - évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	16
Solde au 31 mars 2023	223 \$
<hr/>	
Pertes latentes comptabilisées dans le résultat net sur les placements de niveau 3	16 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des acquisitions visées par des engagements aux 31 mars.

	31 mars 2023				31 mars 2022			
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré		
Dérivés de change ¹⁾	USD	51	410,0	1,26 \$ CAD	567,3	1,26 \$ CAD		
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	23	1,4	83,74 USD	1,7	75,04 USD		
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	GJ	43	52,0	2,96 CAD	51,3	2,32 CAD		
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	TM	23	0,2	155,48 USD	–	–		
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	45	4,5	69,90 USD	5,3	50,85 USD		
Dérivés liés au prix de l'uranium ⁶⁾	LB	24	0,3	57,36 \$ USD	0,4	40,25 \$ USD		

- 1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.
- 2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.
- 3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.
- 4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.
- 5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.
- 6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'uranium.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2023. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés à prix fixe;
- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

La juste valeur totale du passif net au titre des instruments financiers dérivés s'établissait à (51) millions de dollars au 31 mars 2023, en raison des variations cumulées de la juste valeur depuis la création des instruments. Du montant de (51) millions de dollars, des pertes cumulées de (81) millions de dollars sur les instruments financiers dérivés comptabilisés comme couvertures ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Une tranche de 30 millions de dollars a été portée en résultat net depuis la création et elle est reflétée dans les résultats non distribués.

	Contrats liés						2023	2022
	Contrats de change	Contrats liés au prix du gaz naturel	Contrats liés au prix de l'électricité	Contrats liés au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix du charbon	Contrats liés au prix de l'uranium		
Actifs dérivés courants	30 \$	2 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	34 \$	187 \$
Actifs dérivés non courants	5	45	53	2	–	–	105	130
Passifs dérivés courants	–	(7)	(159)	(18)	–	(1)	(185)	(3)
Passifs dérivés non courants	–	–	(1)	–	(4)	–	(5)	(3)
Total des actifs (passifs)	35 \$	40 \$	(105) \$	(16) \$	(4) \$	(1) \$	(51) \$	311 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'incidence sur les résultats non distribués des instruments dérivés.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix du charbon	Total
Solde (du passif) dérivé au 1 ^{er} avril 2021	(2) \$	(2) \$	– \$	(1) \$	(5) \$
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat	1	8	(2)	2	9
Inefficacité de la couverture	–	2	–	–	2
Règlements	–	33	6	(1)	38
Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2022	(1)	41	4	–	44
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat	4	(165)	(3)	–	(164)
Inefficacité de la couverture	–	(5)	–	–	(5)
Règlements	11	155	(11)	–	155
Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2023	14 \$	26 \$	(10) \$	– \$	30 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

b. Incidence des instruments financiers dérivés admissibles comme instruments de couverture sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2021	(17) \$	(2) \$	(21) \$	5 \$	– \$	– \$	(35) \$
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	3	106	267	68	–	12	456
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	12	(6)	(116)	(41)	–	(3)	(154)
Solde au 31 mars 2022	(2)	98	130	32	–	9	267
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	37	(29)	(453)	(22)	(4)	(4)	(475)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(14)	(29)	192	(16)	–	(6)	127
Solde au 31 mars 2023	21 \$	40 \$	(131) \$	(6) \$	(4) \$	(1) \$	(81) \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont les risques de crédit, de marché et de liquidité. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2023	Juste valeur pour 2022
Trésorerie	3 \$	52 \$
Débiteurs	504	395
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	897	881
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	474	500
Actifs dérivés	139	317
	2 017 \$	2 145 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Les clients sont tenus aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir à Énergie NB une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Débiteurs (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2023.

	Taux moyen pondéré des pertes 2023	Taux moyen pondéré des pertes 2022	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients				
En règle	0,32 %	0,44 %	369 \$	1 \$
De 31 à 60 jours	8,86 %	8,04 %	4	–
De 61 à 90 jours	35,10 %	31,46 %	1	–
De 91 à 365 jours	47,29 %	22,33 %	1	1
Plus de 365 jours	– %	– %	1	–
			376	2
Produits non facturés	0,64 %	0,65 %	122	1
Autres débiteurs			10	1
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues			(4)	–
			504 \$	4 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. La perte de crédit attendue a été ajustée pour refléter les hypothèses actuelles sur les défauts de paiement prévus des clients. Des facteurs économiques tels que l'inflation élevée, l'incertitude découlant des événements à l'échelle mondiale et la modification possible des dépenses des clients ont été pris en compte dans cette évaluation. Il n'y a aucune perte sur créances attendues au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'il n'y a aucune radiation importante attendue.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendue est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Débiteurs (suite)

La variation de la perte de crédit attendue au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

Rapprochement de la perte de crédit attendue	2023	2022
Solde au 1 ^{er} avril	4 \$	4 \$
Montants radiés	(5)	(2)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	5	3
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	–	(1)
Solde au 31 mars	4 \$	4 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser 1 % du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la Province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la Province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la Province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2023, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la Province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La Province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Actifs dérivés (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2023, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit. Au 31 mars 2023, Énergie NB détenait des garanties de 7 millions de dollars (56 millions de dollars en 2022).

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	2023	2022
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	3 \$	6 \$	6 \$	6 \$	3 \$	3 \$	27 \$	34 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	27	38	31	28	5	4	133	135
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	45	60	46	40	1	—	192	190
	75 \$	104 \$	83 \$	74 \$	9 \$	7 \$	352 \$	359 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La hausse des prix des marchandises et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont engendré une hausse du taux d'inflation et une volatilité accrue sur les marchés. La juste valeur au 31 mars 2023 des placements de niveau 1 et de niveau 2 reflétait les taux et les prix du marché à cette date.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers existants au 31 mars 2023.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 1 % du taux de change CAD/USD	3 \$	4 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	24	-
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$ /b du prix du mazout lourd	-	7
Variation de 1 \$/GJ du prix du gaz naturel	-	46
Variation de 5 \$/ tonne métrique du prix du charbon	-	1
Variation de 5 \$/LB du prix de l'uranium	-	2
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	22
Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux d'actualisation	5	-
Fourchette des évaluations de l'infrastructure	3 \$	- \$

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2023 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2025	De 2026 à 2028	2029 et par la suite
Dettes à court terme	797 \$	797 \$	797 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	459	459	459	–	–	–	–
Intérêts courus	30	30	5	25	–	–	–
Passifs dérivés	190	190	61	124	5	–	–
Dettes à long terme	5 086	5 075	–	300	50	420	4 305
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	–	3 468	2	178	169	492	2 627
	6 562 \$	10 019 \$	1 324 \$	627 \$	224 \$	912 \$	6 932 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Province du Nouveau-Brunswick et Corporation de portefeuille Énergie NB sont des parties liées d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1. Énergie NB est liée du fait d'une propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État de la province.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2023, Énergie NB avait un montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement de 474 millions de dollars (500 millions de dollars en 2022) (note 10).

Dettes

Énergie NB a une dette exigible par la Province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la Province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 50 millions de dollars (51 millions de dollars en 2022) (note 25).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants (définis comme étant les membres de la haute direction) et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

	2023	2022
Salaires et avantages du personnel à court terme	5 \$	4 \$
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2	2
	7 \$	6 \$

31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	404 \$	106 \$	92 \$	125 \$	125 \$	1 138 \$
Dépenses d'investissement engagées	181	39	9	-	-	-
Contrats de location simple	1	1	-	-	-	-
Autres engagements	17	17	13	12	13	5
	603 \$	163 \$	114 \$	137 \$	138 \$	1 143 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée du contrat (en années)	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
7	2026	99 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
5	2023	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
20	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30	2027	39 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20	2032	9 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
37	2045	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
35	2045	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
35	2045	17 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25	2044	18 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
30	2049	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
Diverse	Diverse	20 MW	Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable – Canada.
Diverse	Diverse	24 MW	Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable - États-Unis.

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en 2040. Énergie NB s'est engagée à acheter 2 millions de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 328 GWh (310 GWh en 2022) d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la Province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Une action en justice est en cours aux termes de laquelle Énergie NB a été désignée comme l'un des défendeurs dans le cadre d'une revendication territoriale déposée par les membres de la Nation Wolastoqey dans laquelle il est déclaré que la Nation Wolastoqey détient des titres de propriété ancestraux sur les terres désignées dans la revendication comme étant des terres ancestrales de la Nation Wolastoqey au Nouveau-Brunswick. Il est prévu que tous les défendeurs déposent leur défense d'ici la fin de 2023.

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.



Aperçu statistique

Énoncé de la production¹

(en millions de kWh)

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Énergie hydroélectrique	3 224	2 393	2 652	2 700	2 292
Énergie thermique	3 487	3 211	2 196	3 118	4 001
Énergie nucléaire	3 545	5 450	4 399	5 404	5 220
Turbines à combustion	305	603	793	14	3
Achats	12 569	9 367	8 714	8 417	6 683
Production et achats bruts	23 130	21 024	18 754	19 653	18 199
Service de poste	570	652	540	627	664
Production et achats nets	22 5640	20 372	18 214	19 026	17 535
Pertes – transformateur et transport	586	560	610	588	631
Total de l'énergie disponible	21 974	19 812	17 604	18 438	16 904

Énoncé des ventes

(en millions de kWh)

	2023-2021	2022-2021	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Vente en gros	1 153	1 179	1 159	1 219	1 262
Industriel	4 649	4 438	4 199	4 285	4 125
Usage général	2 235	2 236	2 152	2 313	2 371
Résidentiel	5 221	5 363	5 159	5 236	5 384
Éclairage public	57	58	44	44	44
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 315	13 274	12 713	13 097	13 186
Interconnexions	8 363	6 175	4 576	5 049	3 373
Ventes totales	21 678	19 449	17 289	18 146	16 559
Pertes de distributions	296	363	315	292	345
Total de l'énergie distribuée et vendue	21 974	19 812	17 604	18 438	16 904

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Vente en gros	115 \$	116 \$	112 \$	116 \$	119 \$
Industriel	396	364	312	312	302
Usage général	301	294	276	297	299
Résidentiel	703	701	669	669	671
Éclairage public	28	27	26	26	25
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 543	1 502	1 395	1 420	1 416
Interconnexions	1 234	558	368	428	293
Ventes d'énergie	2 777	2 060	1 763	1 848	1 709
Divers	134	138	71	76	87
Total des revenus	2 911 \$	2 198 \$	1 834 \$	1 924 \$	1 796 \$

Énoncé des revenus de la production à l'intérieur de la province

(en millions de kWh)

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Énergie hydroélectrique	3 181	2 280	2 280	2 501	2 184
Charbon et coke de pétrole	2 302	1 840	1 412	1 774	2 855
Gaz naturel	293	572	753	286	
Mazout lourd et diesel	495	488	200	44	234
Énergie nucléaire	3 122	4 832	3 894	4 814	4 636
Achats	4 821	4 151	4 984	4 454	4 211
Production et achats nets	14 214	14 091	13 523	13 873	14 120
Pertes – transformateur et transport	51	560	610	588	631
Total de l'énergie disponible	13 701	13 531	12 913	13 285	13 489

Statistiques d'exploitation

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Lignes de transport, en kilomètres	6 868	6 870	6 875	6 905	6 905
Lignes de distribution, en kilomètres	21 717	21 562	21 434	21 358	21 274
Clients résidentiels	347 032	341 962	335 449	331 135	328 968
Clients industriels	1 866	1 853	1 814	1 805	1 776
Clients d'usage général	27 808	27 492	27 041	26 787	26 629
Clients non mesurés	2 712	2 759	2 770	2 786	2 842
Clients directs	379 418	374 066	367 074	362 513	360 215
Clients indirects	46 365	46 063	45 710	47 381	45 251
Total des clients	425 783	420 129	412 784	409 894	405 466
Postes réguliers	2 608	2 603	2 576	2 569	2 529
Postes temporaires	172	185	109	109	83
Total des postes	2 780	2 788	2 685	2 678	2 612

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 543 \$	1 502 \$	1 395 \$	1 420 \$	1 416 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	1 234	558	368	428	293
Revenus divers	134	138	71	76	87
Combustible et achats d'électricité	(1 968)	(983)	(802)	(777)	(761)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(576)	(537)	(508)	(529)	(493)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(351)	(344)	(321)	(318)	(271)
Impôt et taxes	(50)	(51)	(49)	(47)	(45)
Charges financières	(280)	(248)	(235)	(299)	(287)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	21	13	(4)	46	37
Évaluation à la Valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net	16	46	95	(4)	54
Variations nettes des soldes réglementaires	234	(14)	(14)	(12)	(10)
Bénéfice net (perte nette)	(43) \$	80 \$	(4) \$	(16) \$	20 \$

Bilan sommaire au 31 mars

(en millions de dollars)

Actifs

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Actifs courants	858 \$	932 \$	522 \$	546 \$	555 \$
Immobilisations corporelles	4 670	4 645	4 741	4 679	4 495
Autres actifs non courants	1 552	1 571	1 313	1 420	1 393
Total des actifs	7 080	7 148	6 576	6 645	6 443
Soldes réglementaires	1 021	787	858	872	884
Total des actifs et soldes réglementaires	8 101 \$	7 935 \$	7 434 \$	7 517 \$	7 327 \$

Passif et capitaux propres

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Passifs courants	1 796 \$	1 498 \$	1 385 \$	1 500 \$	1 702 \$
Dettes à long terme	4 786	4 406	4 334	4 447	4 159
Autres passifs non courants	1 185	1 315	1 398	1 279	1 089
Capitaux propres	334	716	317	291	377
Total du passif et des capitaux propres	8 101 \$	7 935 \$	7 434 \$	7 517 \$	7 327 \$

Sommaire de l'état des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Trésorerie reçue de client	2 798 \$	2 091 \$	1 835 \$	1 953 \$	1 737 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés	(2 505)	(1 561)	(1 316)	(1 337)	(1 324)
Intérêts payés	(228)	(208)	(228)	(245)	(234)
Activités d'exploitation	65	321	291	371	179
Activités d'investissement	(540)	(337)	(319)	(367)	(375)
Activités de financement	426	65	28	(5)	194
Entrées (sorties) nettes de trésorerie	(49)	49	-	(1)	(2)
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	52	3	3	4	6
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 \$	52 \$	3 \$	3 \$	4 \$

Charges financières et revenus de placement

(en millions de dollars)

	2022-202	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	(202) \$	(178) \$	(182) \$	(211) \$	(208) \$
Désactualisation	(50)	(47)	(44)	(40)	(37)
Frais de gestion du portefeuille de dette	(32)	(32)	(32)	(32)	(31)
(Profits) pertes de change	(2)	5	21	(20)	(13)
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(5)	(5)	(4)	(5)
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	14	9	7	8	7
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	(3)	-	-	-	-
Charges financières	(280)	(248)	(235)	(299)	(287)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	21	13	(4)	46	37
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	16	46	95	(4)	54
Charges financières et revenus de placement	(243) \$	(189) \$	(144) \$	(257) \$	(196) \$

Ratios financiers

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Marge brute	29 %	52 %	55 %	58 %	55 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette ¹	1 %	7 %	6 %	8 %	4 %
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	94 %	87 %	94 %	94 %	93 %
Ratio de couverture des intérêt ³	(0,15)	1,34	0,72	1,04	0,95

Autres statistiques

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Augmentation tarifaire	2,0 %	- %	1,8 %	2,5 %	0,9 %
IPC (Nouveau-Brunswick)	7,1 %	3,8 %	0,2 %	1,7 %	2,1 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	1,8 %	5,3 %	(3,7) %	1,2 %	0,5 %
Dépenses en capital (millions) ⁵	527 \$	334 \$	316 \$	361 \$	373 \$
Variation de la dette totale (millions)	468 \$	9 \$	9 \$	(20) \$	173 \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	100,0 %	97,3 %	97,3 %	92,8 %	92,8 %
Dollar américain	- %	2,7 %	2,7 %	7,2 %	7,2 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	3,5 %	3,7 %	3,7 %	4,1 %	4,2 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,739	0,800	0,795	0,705	0,748

¹ Flux de trésorerie d'exploitation / dette totale = flux de trésorerie d'exploitation / dette où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

² Pourcentage de la dette dans la structure du capital = dette / (dette + capitaux propres) où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

³ Ratio de couverture des intérêts = bénéfices d'exploitation / charges d'intérêts où les intérêts = (intérêts sur la dette à long terme et à court terme, et commission de garantie)

⁴ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.

⁵ Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.

Gestion du capital

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Dettes à long terme	5 086 \$	4 631 \$	4 734 \$	4 825 \$	4 609 \$
Dettes à court terme	797	859	608	691	897
Total de la dette	5 883	5 490	5 342	5 516	5 506
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(474)	(500)	(410)	(593)	(562)
Trésorerie	(3)	(52)	(3)	(3)	(4)
Total de la dette nette	5 406	4 938	4 929	4 920	4 940
Résultats non distribués	502 \$	545 \$	465 \$	473 \$	490 \$
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(168)	171	(148)	(182)	(113)
Total du capital	5 740	5 654	5 246	5 211	5 317
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	5 908 \$	5 483 \$	5 394 \$	5 393 \$	5 430 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	87 %	94 %	94 %	93 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	92 %	90 %	91 %	91 %	91 %



Rapport de responsabilisation

Lettre de mandat

Comme le prévoit la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Énergie NB reçoit des directives sous la forme d'une lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Énergie NB s'efforce d'atteindre les objectifs énoncés dans sa lettre de mandat.

COVID-19

Continuer à maintenir et à mettre à jour les plans de continuité des activités qui garantissent la mise en place de mesures appropriées pour préserver les services essentiels aux Néo-Brunswickois, tout en accordant la priorité à la sécurité des employés et des clients.

Mise à jour

Énergie NB est fière d'avoir continué à alimenter en électricité vos maisons, vos entreprises, nos hôpitaux et nos collectivités tout au long de la pandémie. Énergie NB conserve ses plans de continuité des activités afin de s'assurer que les mesures appropriées sont en place pour assurer les services essentiels aux Néo-Brunswickois, tout en accordant la priorité à la sécurité des employés et des clients.

Depuis le début de la pandémie, Énergie NB a travaillé de manière proactive avec ses fournisseurs afin de prévenir toute perturbation grave de l'approvisionnement et d'assurer la continuité de la fourniture de matériaux et de services, en trouvant d'autres fournisseurs au besoin, en communiquant avec les services d'exploitation afin de les aider dans leurs activités de planification et d'atténuation, en examinant les stratégies relatives au niveau de stock et en commandant à l'avance dans la mesure où c'est nécessaire. Ces mesures d'atténuation ont permis d'éviter toute perturbation grave de l'approvisionnement et de minimiser les effets sur les coûts, les calendriers de travail prévus et les clients.

Changements climatiques

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Collaborer avec le gouvernement provincial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en recourant aux options les moins coûteuses. Énergie NB continuera à soutenir les efforts du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour parvenir à un accord d'équivalence avec le gouvernement fédéral.

Mise à jour

En 2022-2023, le réseau d'Énergie NB a atteint un taux de 76 % d'électricité sans carbone et continue de s'efforcer de réduire encore davantage les émissions de gaz à effet de serre.

Énergie NB reste déterminée à collaborer avec le gouvernement pour explorer d'autres sources de combustible et d'autres solutions pour prolonger l'exploitation de la centrale de Belledune. Énergie NB étudie des solutions de rechange au charbon ainsi que des énergies renouvelables, notamment le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, et de petits réacteurs modulaires, tout en collaborant avec le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour trouver des possibilités de financement afin d'offrir des options moins coûteuses aux Néo-Brunswickois.

Efficacité énergétique

Continuer à mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique de la plus grande efficacité et de la plus grande valeur dans tous les secteurs et pour tous les combustibles lorsque le financement est assuré.

Mise à jour

En 2022-2023, Énergie NB a continué à perfectionner ses offres de services visant à réduire la demande d'énergie et à permettre aux clients de réaliser des économies. Énergie NB continue d'offrir des programmes pour tous les clients résidentiels, commerciaux et industriels de la province et pour tous les types de combustibles. En septembre 2022, le Programme écoénergétique amélioré a été lancé ; le programme vise à aider les propriétaires à revenus faibles ou moyens qui chauffent à l'électricité ou au mazout à réduire leurs factures d'énergie.

Objectifs et financement en matière d'efficacité énergétique

Travailler avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour établir des objectifs et un financement à long terme pour les programmes d'efficacité énergétique pour tous les combustibles.

Mise à jour

En 2022-2023, Énergie NB a continué à travailler avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour établir des objectifs et un financement à long terme pour les programmes d'efficacité énergétique tous combustibles, qui ont été intégrés au *Règlement sur l'efficacité énergétique – Loi sur l'électricité*.

Programme NBranché

Continuer à être l'agent d'exécution du programme d'encouragement pour les véhicules électriques (NBranché) et adapter les programmes en fonction du financement et de la direction.

Mise à jour

Énergie NB continue d'offrir des rabais dans le cadre du programme NBranché, et d'adapter le programme au financement et à la direction de la province. En 2022-2023, les rabais accordés aux clients ont atteint les objectifs et le budget.

Premières Nations

Travailler avec le ministère des Affaires autochtones et le personnel de consultation en ce qui concerne l'obligation de consulter par le biais du processus d'admission à l'initiative.

Mise à jour

Énergie NB reconnaît la valeur, la culture et l'importance distinctes des Premières Nations et s'engage à favoriser des relations positives et productives avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, notamment en leur offrant des possibilités particulières en matière d'emploi et d'approvisionnement. L'approche stratégique d'Énergie NB à l'égard des Premières Nations améliore et complète les politiques de l'entreprise et guide le service public dans ses relations avec les Premières Nations. Énergie NB travaille également avec le ministère des Affaires autochtones et le personnel de consultation en ce qui concerne l'obligation de consulter par le biais du processus d'admission à l'initiative.

Réduction de la dette

Atteindre une structure du capital d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 2027 au moyen de réductions de coûts et à d'autres mécanismes appropriés qui permettront de maintenir des taux bas et stables pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Mise à jour

Énergie NB s'engage à faire des progrès constants vers cet objectif en gérant les investissements en capital et les coûts d'exploitation et en réalisant des économies grâce à l'amélioration continue, tout en continuant à s'engager à offrir des augmentations de tarifs concurrentielles.

En 2022-2023, les progrès vers la réalisation de cet objectif ont été fortement ralentis par des problèmes de rendement persistants à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Énergie NB a connu des augmentations importantes des coûts d'approvisionnement, principalement associées à la panne hivernale imprévue à la centrale nucléaire de Point Lepreau et à l'obligation d'acheter de l'électricité de remplacement. L'augmentation de la dette s'explique également par des investissements substantiels dans l'infrastructure de production, de transport et de distribution d'Énergie NB afin d'améliorer la fiabilité du réseau pour les Néo-Brunswickois. Énergie NB continue d'axer ses efforts sur l'optimisation des coûts tout en assurant la sécurité et la fiabilité de ses activités.

Énergie NB demeure déterminée à atteindre son objectif d'endettement d'ici 2027, conformément à son mandat.

Collaboration avec les communautés

Continuer de travailler avec les communautés de la province, en accordant une attention particulière aux Premières Nations, afin nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

Mise à jour

Énergie NB continue de travailler avec les communautés locales et les Premières Nations de la province, afin nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

Énergie NB participe à la construction de la première communauté intelligente et met à l'essai des solutions avancées de réseau intelligent. Elle travaille également dans un esprit de collaboration pour comprendre les besoins uniques des collectivités, renforcer les capacités, offrir des conseils ou élaborer des solutions énergétiques.

Énergie NB accorde également de l'importance à ses relations avec les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et s'efforce d'adopter une approche cohérente et inclusive pour établir et maintenir ces relations afin de s'assurer que toutes les questions sont abordées et comprises. Énergie NB dispose d'un solide programme de consultation des Premières Nations sur diverses questions importantes, notamment l'exploitation continue des actifs, les projets majeurs tels que le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac et le développement de petits réacteurs modulaires, ainsi que le programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle.

Développement de nouvelles activités

Discuter avec le gouvernement de toute nouvelle possibilité de développement commercial en vue de son examen au nom de la population du Nouveau-Brunswick.

Mise à jour

Énergie NB travaille en étroite collaboration avec le gouvernement provincial pour faire progresser le potentiel et le développement des petits réacteurs modulaires et pour établir au Nouveau-Brunswick les principaux sièges sociaux et de fabrication des promoteurs de l'industrie mondiale.

Progrès des petits réacteurs modulaires

Continuer à soutenir et à faire progresser le projet de petits réacteurs modulaires conjointement avec les différentes contreparties..

Status Update

NB Power has been working in close collaboration with the provincial government to advance the potential and development of small modular reactors and establish in New Brunswick the principal manufacturing and headquarters of global industry proponents.

Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

Continuer à respecter le mandat de la Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire d'importer et d'exporter de l'énergie.

Mise à jour

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick continue de réaliser ses fonctions d'importation et d'exportation d'énergie.

En 2022-2023, la Corporation de commercialisation de l'énergie a augmenté ses ventes de 2 273 GWh, soit 38 %, principalement en raison de l'augmentation des contrats pour desservir les charges des clients aux États-Unis, ainsi que des occasions de vente avec des clients au Canada et aux États-Unis.

Indicateurs de rendement clés

Énergie NB assure la gestion de son rendement et cherche à l'améliorer en concentrant ses efforts sur cinq domaines clés : l'excellence en matière de sécurité, de clientèle, d'organisation, de fiabilité et d'environnement.

Indicateurs 2022-2023	Réel	Cible	Résultats
Sécurité			
Taux de fréquence globale de blessures à déclaration obligatoire ↓ est meilleur	1,21	0	●
clientèle			
Indice de satisfaction de la clientèle ↑ est meilleur	707	712	●
d'organisation			
Bénéfice net (perte) (en millions de \$)	(43)	40	●
Variation de la dette nette (en millions de \$) ¹	468	69	●
Dépenses en capital nettes (en millions de \$)	532	427	●
EEA (en millions de \$)	576	537	●
la fiabilité			
Facteur de capacité de production nucléaire (%) ↑ est meilleur	57	71	●
Moyenne à long terme des centrales hydroélectriques (%) ↑ est meilleur	116	100	●
Indice de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI) ↓ est meilleur	2,42	2,02	●
Indice de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI) ↓ est meilleur	6,95	5,20	●
l'environnement			
Production non émettrice de carbone (%) ↑ est meilleur	76	75	●
Réduction des gaz à effet de serre grâce à la réduction de la demande interne (tonnes) ↑ est meilleur	383	200	●
Investissements dans des programmes d'efficacité énergétique ↑ est meilleur	80,2	38,8	●

¹ Comprend 7 millions de dollars en espèces détenus à titre de garantie

● Atteint ou dépassé l'objectif ● Inférieur à l'objectif de <=5 % ● Inférieur à l'objectif de >5 ● Inférieur à l'objectif de >10%

L'établissement d'indicateurs de rendement clés ambitieux pousse Énergie NB à viser l'amélioration continue. Lorsque nous examinons le rendement, nous nous efforçons de comprendre ce qui a entraîné les résultats, d'identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui doit être amélioré, et de mettre au point des plans d'action en vue d'une amélioration ultérieure.

La sécurité est au cœur de tout ce que nous faisons. Cette année, un incident de sécurité tragique qui a entraîné un décès et des blessures graves a amené l'équipe de santé et de bien-être à changer d'orientation et à soutenir les personnes directement touchées par l'incident. Énergie NB continue de s'efforcer d'atteindre son objectif de zéro incident de sécurité et a adopté le modèle de classification et d'apprentissage de la sécurité de l'Edison Electric Institute (Safety Classification and Learning model) afin d'améliorer la façon dont elle définit les incidents de sécurité et les succès, et de partager avec les employés les leçons qu'elle tire de ses enquêtes et de ses observations. Les responsables ont également participé à une formation renforcée sur l'efficacité des observations et du retour d'information en matière de sécurité sur le terrain, ainsi que sur la gestion de la sécurité des entrepreneurs. En outre, Énergie NB a achevé le déploiement de son programme de prévention des blessures musculo-squelettiques en réponse aux résultats en matière de sécurité de 2021- 2022 et a réglé les problèmes liés aux glissades, aux trébuchements et aux chutes, un facteur important des résultats en matière de sécurité de 2022-2023.

Pour mesurer la satisfaction de la clientèle, Énergie NB a recours à des données indépendantes provenant d'un cabinet de recherche nord-américain, fondées sur des sondages effectués auprès des clients du Nouveau-Brunswick, et les évalue par rapport aux résultats d'autres services publics. Chez Énergie NB et dans l'ensemble du secteur, les indices de satisfaction de la clientèle ont diminué au début de 2022-2023, ce qui témoigne des préoccupations des clients à l'égard de l'économie, de l'inflation et de l'augmentation des tarifs. Au cours de l'année, la satisfaction des clients d'Énergie NB à l'égard des prix, de la communication et de la citoyenneté d'entreprise a varié. Le dépôt de la demande générale de tarifs a eu des conséquences négatives sur la satisfaction des clients, tandis que la communication proactive pendant les tempêtes et tout au long de la procédure de demande générale de tarifs, ainsi que l'introduction du Programme écoénergétique amélioré, ont augmenté la satisfaction des clients. Énergie NB a élaboré une feuille de route d'initiatives pour 2023 à 2025 visant à améliorer l'expérience de ses clients.

Énergie NB reconnaît ses obligations de maintenir les tarifs aussi bas que possible et de rembourser sa dette, ce qui lie directement les indicateurs d'excellence organisationnelle à sa capacité d'assurer sa viabilité financière. En 2022-2023, Énergie NB a subi une perte nette de 43 millions de dollars en raison des pressions inflationnistes sur les coûts, des défis liés à la chaîne d'approvisionnement, de l'augmentation des taux d'intérêt et du ralentissement du rendement des investissements, ainsi que des arrêts prolongés et imprévus de la centrale nucléaire de Point Lepreau et de la centrale de Bayside.

Au cours de ces arrêts, Énergie NB a dû acheter de l'électricité de remplacement pendant une période où les prix étaient élevés, tout en effectuant des investissements en capital essentiels dans les centrales. En conséquence, la dette nette a augmenté de 468 millions de dollars, ce qui représente un ratio d'endettement de 94 %.

Énergie NB se concentre également sur la fiabilité de l'alimentation électrique de ses clients. Les dépenses nettes en capital au cours de l'année se sont élevées à 532 millions de dollars, un excédent résultant d'investissements dans la fiabilité des centrales et d'investissements en capital pour mieux répondre à la demande accrue des clients.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration ont été touchées par des arrêts imprévus à la centrale nucléaire de Point Lepreau, par l'augmentation des coûts liés aux tempêtes et par le coût du programme d'optimisation des effectifs. Énergie NB continue de travailler à la réalisation de l'objectif visant un ratio d'endettement de 80/20 d'ici 2027 en gérant les investissements en capital, en réalisant des économies au moyen d'améliorations continues, en poursuivant les possibilités cernées dans le cadre de l'examen de l'optimisation des coûts mené par PwC et en veillant à ce que les coûts engagés prudemment soient recouverts par l'entremise des tarifs.

L'ouragan Fiona et les conditions météorologiques défavorables de décembre et janvier ont entraîné une augmentation de la fréquence des contacts de la végétation avec les lignes électriques. Avec l'augmentation de la fréquence des contacts avec les oiseaux et des problèmes d'équipement et d'exploitation, les clients d'Énergie NB ont connu des interruptions plus fréquentes et plus longues en 2022-2023. Il est essentiel de continuer à mettre l'accent sur les dégagements appropriés de la végétation et d'investir dans le transport pour respecter les indices SAIFI et SAIDI d'Énergie NB. Un arrêt planifié prolongé et des arrêts forcés à la centrale nucléaire de Point Lepreau ont empêché la centrale d'atteindre son facteur de capacité. L'objectif d'Énergie NB reste d'améliorer le rendement de la centrale.

Énergie NB a dépassé ses objectifs en matière d'excellence environnementale. Même si les arrêts de la centrale nucléaire de Point Lepreau ont réduit l'accès aux énergies sans carbone, Énergie NB a acheté de l'électricité provenant de sources renouvelables et a maximisé la fiabilité de son réseau hydroélectrique tout en travaillant avec le service de Commercialisation de l'énergie pour tirer profit des débits fluviaux plus élevés que la normale afin de fournir de l'énergie sans carbone aux Néo-Brunswickois. Les investissements d'Énergie NB dans ses systèmes de construction ont permis de réduire ses émissions de gaz à effet de serre au-delà de ses objectifs. Les investissements dans les programmes d'efficacité énergétique ont également dépassé les objectifs, en grande partie grâce à l'introduction du Programme écoénergétique amélioré et à l'adhésion continue des clients résidentiels et commerciaux aux programmes d'efficacité ciblés.

Vérifications menées par le bureau du Vérificateur général

En tant que Société de la Couronne, Énergie NB est soumise à des examens ou à des vérifications effectuées par le bureau du vérificateur général. Au cours de ces vérifications, Énergie NB collabore de manière ouverte et transparente et donne suite à toutes les recommandations.

Programmes résidentiels d'efficacité énergétique d'Énergie NB, volume II, chapitre 2 – 2021

Recommandation 2.83

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et met en œuvre un plan de mécanismes de financement de l'efficacité énergétique et d'autres mesures visant à réduire les obstacles financiers pour les ménages à revenu modeste, notamment :

- en évaluant les besoins des ménages à revenu modeste ;
- en cernant et en éliminant les obstacles réglementaires et financiers aux mécanismes de financement ;
- en concevant des programmes d'efficacité énergétique appropriés pour répondre aux besoins cernés.

Réponse d'Énergie NB

En septembre 2022, Énergie NB a lancé le Programme éconergétique pour les nouvelles maisons, un programme complet d'efficacité énergétique visant à aider les propriétaires néo-brunswickois à revenu faible ou moyen à faire face aux coûts élevés de l'énergie et à leur fournir un moyen plus abordable de rendre leur maison chaude et confortable. Le programme est fondé sur l'ancien programme pour les propriétaires à faibles revenus, mais le plafond de revenu des ménages a été relevé à 70 000 dollars et les thermopompes sont désormais couvertes par le programme.

Énergie NB a reçu les résultats provisoires de l'étude sur les non-participants le 31 mars 2023. À l'heure actuelle, Énergie NB examine le rapport afin de mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les Néo-Brunswickois qui ne participent pas aux programmes d'efficacité énergétique existants.

On suppose qu'il existe encore une lacune sur le marché pour les ménages dont le revenu est plus de 70 000 dollars, mais qui ne peuvent toujours pas se permettre les coûts initiaux nécessaires pour le Programme écoénergétique pour les maisons.

En 2023-2024, Énergie NB fera la conception et la mise en œuvre d'un programme de financement pour les clients résidentiels.

Recommandation 2.89

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et mette en œuvre un plan pour améliorer l'accès des ménages ayant des sources de chauffage autres que l'électricité aux programmes d'efficacité énergétique, notamment en :

- évaluant les besoins en efficacité énergétique des ménages ayant des sources de chauffage autres que l'électricité ;
- cernant et en éliminant les obstacles réglementaires et financiers aux programmes d'efficacité énergétique tous combustibles ;
- examinant et en modifiant les offres de programmes de combustible pour répondre aux besoins cernés.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB a reçu les résultats provisoires de l'étude sur les non-participants le 31 mars 2023. Énergie NB examine actuellement le rapport afin de mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les Néo-Brunswickois qui ne participent pas aux programmes d'efficacité énergétique.

En novembre 2022, le *Règlement sur l'efficacité énergétique, Règlement du Nouveau-Brunswick 2022- 74 pris en vertu de la Loi sur l'électricité* est entré en vigueur. Le règlement établit un fonds annuel destiné à financer des incitatifs non électriques et à élaborer des programmes pour les particuliers et les familles à faible revenu, les Premières Nations et les organismes sans but lucratif.

La province, en partenariat avec Énergie NB et le gouvernement fédéral du Canada, continuera à financer le Programme écoénergétique amélioré, lancé en septembre 2022. Le programme est destiné aux propriétaires à revenus faibles et moyens afin qu'ils puissent isoler leur logement et remplacer leur système de chauffage. L'investissement en 2023-2024 est d'environ 39 millions de dollars pour les maisons chauffées à l'électricité et les maisons chauffées au mazout.

Énergie NB continue de promouvoir les programmes auprès de tous les clients ; en décembre 2022, elle a lancé un volet d'abandon du chauffage au mazout dans le cadre du Programme écoénergétique amélioré. Au 31 mars 2023, 4 560 foyers chauffés à l'électricité et 655 foyers chauffés au mazout ont été admis au programme.

Énergie NB continue de mettre en œuvre les programmes.

Recommandation 2.102

Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une assurance de la qualité suffisante pour le travail des organismes de services participant à l'évaluation de l'énergie domestique.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB a reçu un rapport et des recommandations sur les meilleures pratiques et les résultats en matière d'assurance et de contrôle de la qualité pour chaque programme. Par conséquent, Énergie NB mettra en œuvre de nouveaux processus d'assurance et de contrôle de la qualité pour

- mettre en place un système d'assurance et de contrôle de la qualité ;
- veiller à ce que les efforts en matière d'assurance et de contrôle de la qualité correspondent à l'approche du programme et soient évolutifs ;
- renforcer et entretenir des relations solides avec les partenaires commerciaux ;
- veiller à ce que le processus d'assurance et de contrôle de la qualité de RNCAN se déroule comme prévu ;
- s'appuyer sur les meilleures pratiques existantes en matière d'assurance et de contrôle de la qualité.

Recommandation 2.107

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan comportant des mesures concrètes et des échéanciers afin d'assurer un accès facile à tous les demandeurs du Programme écoénergétique pour les propriétaires à faible revenu.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB a reçu les résultats provisoires de l'étude sur les non-participants le 31 mars 2023. Énergie NB examine actuellement le rapport afin de mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les Néo-Brunswickois qui ne participent pas aux programmes d'efficacité énergétique. Le site Web a également été mis à jour et un nouveau formulaire d'inscription a été créé pour simplifier l'inscription au programme.

Énergie NB procédera à la mobilisation générale des parties prenantes et à des sondages sur la satisfaction de la clientèle à l'égard du nouveau Programme écoénergétique amélioré afin de déterminer les changements à apporter pour améliorer le service à la clientèle.

En 2022-2023, il y a eu 17 811 inscriptions au Programme écoénergétique amélioré.

Recommandation 2.118

Nous recommandons qu'Énergie NB publie dans son rapport annuel des indicateurs de rendement cohérents liés aux objectifs d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme et au Plan d'action sur le changement climatique du Nouveau-Brunswick.

Réponse d'Énergie NB

Le rapport annuel 2022-2023 souligne les résultats d'Énergie NB par rapport aux objectifs d'efficacité énergétique.

Dans le rapport annuel 2023-2024, Énergie NB présentera les progrès réalisés par rapport aux objectifs d'efficacité établis pour 2023-2024 en vertu du *Règlement sur l'efficacité énergétique – Loi sur l'électricité*.

Problèmes liés à la dette d'Énergie NB, volume II, chapitre 3 – 2020

Recommandation 3.59

Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement obligatoire d'ici 2027. Le plan devrait comprendre :

- des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement ;
- l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB :
 - des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels ;
 - les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant ;
 - un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB prend très au sérieux sa responsabilité de gérer et d'exploiter ses installations de manière sécuritaire, fiable et durable sur le plan économique.

Énergie NB a récemment préparé un plan stratégique qui sera mis en œuvre sur les dix prochaines années. L'un des principaux objectifs du plan est d'améliorer le bilan de la société et son ratio d'endettement. Le plan prévoit un engagement continu en faveur de la réduction des coûts, l'exploration de nouveaux partenariats pour les actifs existants et l'évaluation de nouvelles possibilités de financement pour les besoins d'investissement futurs.

Les composantes du plan stratégique seront prises en compte dans les plans financiers d'Énergie NB et dans les augmentations de tarifs prévues qui en découlent. Énergie NB reste déterminée à atteindre l'objectif actuel d'endettement de 2027, ainsi qu'à équilibrer d'autres objectifs clés.

En grande partie à cause des mauvais résultats de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la dette d'Énergie NB a augmenté en 2022-2023 de 468 millions de dollars, alors que le budget prévoyait une augmentation de 69 millions de dollars. Énergie NB a communiqué ces résultats dans son rapport annuel 2022-2023.

Énergie NB accepte de rendre compte chaque année, dans son rapport annuel, sur ses progrès par rapport aux indicateurs de rendement clés, y compris les raisons de tout écart par rapport aux indicateurs de rendement clés annuels.

Énergie NB a communiqué ces résultats dans son rapport annuel 2022-2023.

Recommandation 3.84

Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du carburant, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les conditions météorologiques et ainsi de suite.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB utilise des sources de données standard de l'industrie et des experts indépendants pour quantifier la valeur de certains coûts futurs, comme les prix du marché du combustible et de l'électricité, les taux de change et les taux d'intérêt. Énergie NB accepte d'évaluer d'autres moyens de quantifier l'incidence des incertitudes importantes des coûts futurs qui échappent au contrôle de la direction et d'inclure cette information dans son processus de planification.

Le plan de trois ans le plus récent d'Énergie NB comprend une analyse de scénario qui examine les effets potentiels des variations des hypothèses relatives aux prix des produits de base, à la production hydroélectrique et nucléaire, à la charge dans la province et à la tarification du carbone. Les différents résultats découlant des variations ont été notés et des indicateurs financiers clés ont été présentés. Une analyse de sensibilité plus poussée a également été réalisée afin d'identifier les variations historiques récentes des principales hypothèses de planification examinées.

Énergie NB prévoit toujours de mettre en œuvre un nouveau logiciel de modélisation qui améliorera encore la prévision des dépenses liées au combustible et à l'électricité achetée. L'outil sera pleinement opérationnel d'ici 2024-2025 et permettra une meilleure analyse de la probabilité et de l'impact des changements de prix et de conditions opérationnelles.

Divulgations faites dans l'intérêt public

Il n'y a pas eu de divulgations reçues en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* au cours de la période visée dans ce rapport annuel.



Gouvernance

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants.

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre de des Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.



Conseil d'administration



Andrew MacGillivray
Président



Lori Clark
(membre d'office)



Anne Bertrand



Alain Bossé



Chantal Cormier



Paul McCoy



Scott Northard



Michelyne Paulin



Mark E. Reddemann



Nancy Whipp

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la *Loi sur l'électricité*, qui stipule que « le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que d'agir en tant que conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. La présidente-directrice générale, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

Indépendance

La lieutenant-gouverneure en conseil nomme les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, composé de la présidente-directrice générale, qui est un membre sans droit de vote, et d'au plus 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration signent la conformité au code de déontologie d'Énergie NB en déposant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public..

Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2022-2023, Énergie NB comptait six comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

Comité de vérification et des finances

Nancy Whipp (présidente), Alain Bossé, Chantal Cormier, Scott Northard, Michelyne Paulin, Président du conseil (membre d'office)

Le Comité de vérification et des finances aide le conseil d'administration à respecter ses obligations et à assumer ses responsabilités de surveillance, tout en fournissant des conseils et une orientation stratégiques et politiques à la direction sur les questions qui déterminent les résultats commerciaux et la performance financière de la Société. Les domaines de responsabilité du comité comprennent, mais sans s'y limiter, les états financiers, la conformité aux exigences réglementaires, les processus de vérification (interne et externe), les contrôles d'entreprise, la gestion des risques d'entreprise et les litiges. Dans l'exercice de son rôle, le Comité de vérification et des finances maintient une communication libre et ouverte entre lui-même, les vérificateurs externes, les vérificateurs internes et la direction.

Comité de l'environnement et de la technologie

Mark Reddemann (président), Andrew MacGillivray, Paul McCoy, président du conseil (membre d'office)

Le Comité de l'environnement et de la technologie aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions et le rendement en matière d'environnement et de technologie, ainsi que sur les tendances et les questions émergentes qui ont de grandes répercussions sur la planification et le soutien des activités, des données, des renseignements et de la technologie à l'échelle de l'entreprise.

Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

Andy MacGillivray (président), Anne Bertrand, Alain Bossé, président du conseil

Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture

Anne Bertrand (présidente), Chantal Cormier, Andrew MacGillivray, Nancy Whipp, président du conseil

Le Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant les ressources humaines, la rémunération, la sécurité, et la culture. Le comité fournit des conseils et une orientation à la direction en ce qui concerne les stratégies et les programmes relatifs aux ressources humaines, à la sécurité, à la culture et aux affaires des Premières Nations, dans le but d'atteindre les objectifs de la Société.

Comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac

Paul McCoy (président), Alain Bossé, Mark Reddemann, Nancy Whipp, président du conseil (membre d'office)

Le comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac a pour objectif d'aider le conseil d'administration à assumer sa responsabilité de supervision des questions relatives à la planification et à l'exécution du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac. Le comité rendra compte de la gouvernance globale du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, de la formulation de la stratégie, de l'évaluation des risques, de l'estimation des coûts, du calendrier du projet, de l'exhaustivité de la planification et des exigences réglementaires.

Comité de la surveillance nucléaire

Scott Northard (président), Paul McCoy, Michelyne Paulin, Mark Reddemann, président du conseil (membre d'office)

Le Comité de surveillance nucléaire oriente et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et à l'exploitation, ainsi que le risque nucléaire.

Compétences et expertise

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, le marketing et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS. A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

Diversité et inclusion

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un conseil d'administration équilibré et efficace. Le conseil valorise également l'inclusion et s'assure que chaque membre du conseil s'engage également à partager ses perspectives, ses compétences et son expérience individuelles et diverses afin de gouverner efficacement Énergie NB.

Amélioration continue

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète et assistent à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

Au cours de la dernière année, les membres suivants ont quitté le conseil :
Mike Wilson — Octobre 2022
Judith Athaide — Décembre 2022
Charles Firlotte — Mars 2023

Équipe de direction



Lori Clark
présidente-
directrice générale



Suzanne Desrosiers
Vice-présidente des
ressources humaines



Jean Marc Landry
chef de l'expérience client



Darren Murphy
Dirigeant principal des
finances et vice-président
principal des services
d'entreprise



James Petrie
dirigeant principal des
affaires juridiques



Brett Plummer
Vice- président du nucléaire
et chef de l'exploitation
nucléaire



Nicole Poirier
Vice-présidente principale
de l'exploitation
(par intérim)

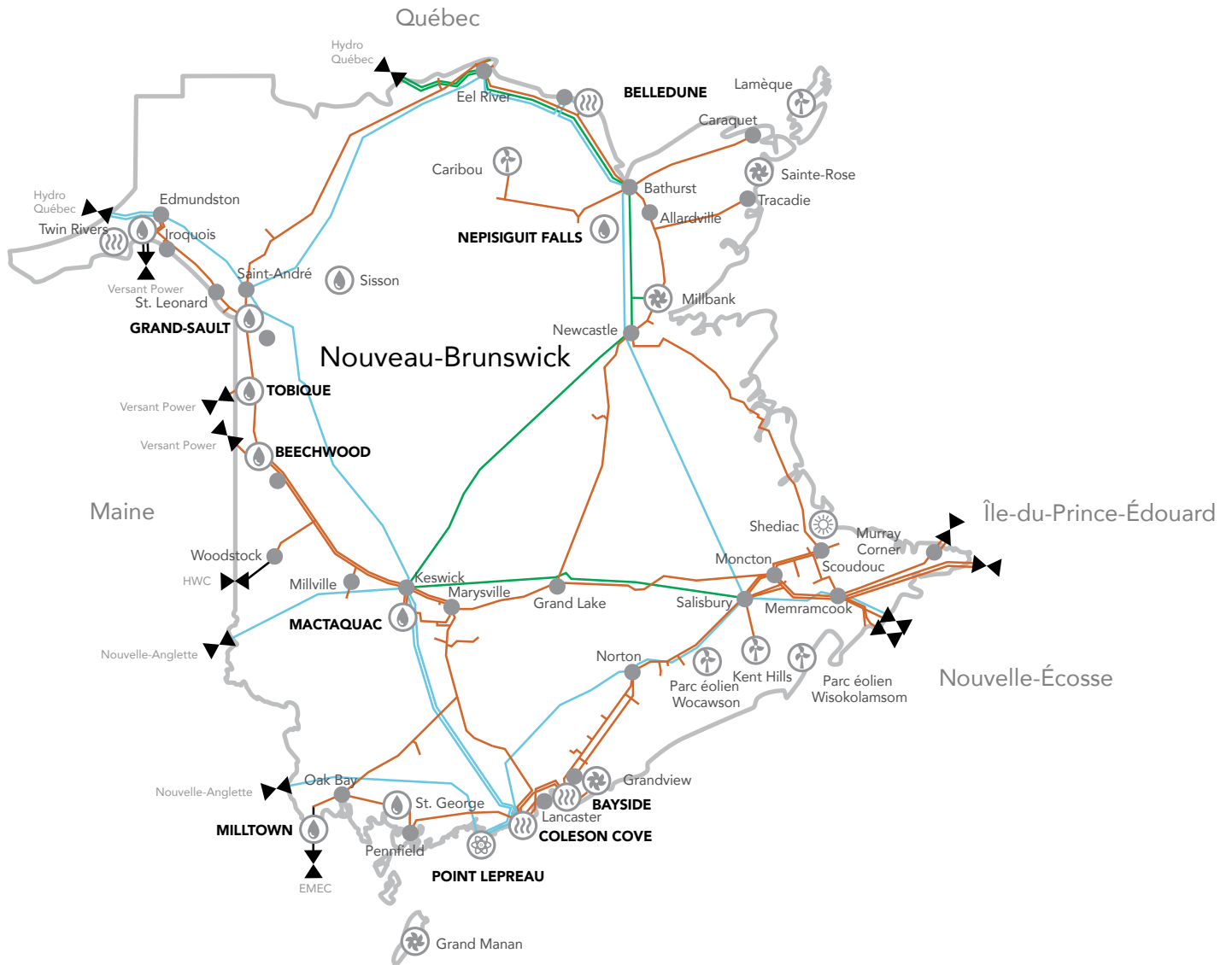


Notre réseau

Énergie NB est l'entreprise énergétique du Nouveau- Brunswick, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité qui alimente les foyers, les entreprises et les communautés de plus de 400 000 clients.

Énergie NB, qui compte 13 centrales hydroélectriques, au charbon, au pétrole, au gaz naturel et au diesel, ainsi que la centrale nucléaire de Point Lepreau et le parc solaire communautaire de Shediac, maintient et exploite l'un des parcs de production les plus diversifiés d'Amérique du Nord et la seule centrale nucléaire du Canada atlantique. Énergie NB dispose d'une capacité de production totale de 3 802 MW, avec une capacité de production installée supplémentaire de 607 MW, dont 512 MW d'énergies renouvelables, fournie par des tiers dans le cadre d'accords d'achat d'électricité.

Approvisionner le Nouveau-Brunswick



- | | |
|--|--|
|  Nucléaire |  Poste |
|  Hydroélectrique |  Interconnexion |
|  Éolienne |  Lignes à 345 kV |
|  Thermique |  Lignes à 230 kV |
|  Turbine à combustion |  Lignes à 138 kV |
|  énergie solaire |  Lignes à ≤ 69 kV |



Capacité de production nette

Énergie thermique

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	284 MW

Total d'énergie thermique 1 723 MW

Énergie hydroélectrique

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW

Total d'énergie hydroélectrique 889 MW

Énergie nucléaire

Point Lepreau 663 MW

Énergies renouvelables

Parc solaire de Shediac	2 MW
-------------------------	------

Total des énergies renouvelables 2 MW

Turbine à combustion

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW

Total des turbines à combustion 525 MW

Total de la capacité de production

Énergie thermique	1,723 MW
Énergie hydroélectrique	889 MW
Énergie nucléaire	660 MW
Solar	2 MW
Turbine à combustion	525 MW

Total de la capacité de production 3 802 MW

Ententes d'achat de l'électricité

Kent Hills (énergie éolienne)	167 MW
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW
Wisokolamson Energy (énergie éolienne)	18 MW
Wocawson Energy (énergie éolienne)	20 MW
Grandview (gaz naturel)	95 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
Irving Pulp & Paper (énergie biomasse)	33 MW
AV Nackawic (énergie biomasse)	26 MW
AV Cell (énergie biomasse)	21 MW
Edmundston Hydro (énergie hydroélectrique)	9 MW
Autres sources d'énergie renouvelable	22 MW

Total d'énergies renouvelables 594 MW

Ce rapport est également publié en anglais
sur notre site Web www.energie.com

This annual report is also available in
English and on our website
www.nbpower.com

Société d'énergie du Nouveau- Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



the power of possibility
débordant d'énergie